

Royaume du Maroc



Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

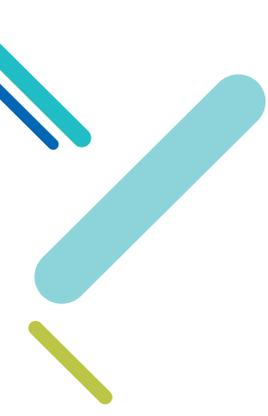
Rapport d'activité 2019

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS



EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

Cher peuple,

La rénovation du modèle de développement national n'est pas une fin en soi ; elle est le préalable à l'émergence d'une étape nouvelle dans laquelle Nous souhaitons, avec l'aide de Dieu, engager le Maroc.

Une étape nouvelle dont les maîtres mots sont «Responsabilité» et «Essor».

[...]

Notre ultime souhait est que le Maroc accède au club des nations avancées.

Par ailleurs, la nouvelle étape que nous nous préparons à franchir abonde en enjeux et en défis, internes et externes, qu'il convient de remporter :

- ▶ Premièrement : l'enjeu de consolidation de la confiance et des acquis : confiance entre les citoyens, confiance dans les institutions nationales qui les rassemblent, confiance et foi dans un avenir meilleur. C'est la clé de la réussite et la condition sine qua non pour que se concrétise notre ambition collective.
- ▶ Deuxièmement : le défi de l'ouverture et le refus du repli sur soi, particulièrement dans des domaines liés aux expériences et aux expertises internationales. L'ouverture est d'autant plus fondamentale pour le développement économique qu'elle offre aux entreprises et aux opérateurs marocains nombre d'opportunités de rehausser leur compétitivité.

[...]

- ▶ Troisièmement : le défi de l'accélération économique et de l'efficacité institutionnelle. L'enjeu est ainsi de rebâtir une économie forte et compétitive, en encourageant l'initiative privée, en lançant de nouveaux programmes d'investissement productif et en créant de nouvelles opportunités d'emploi.

Dans la même perspective, il convient de renforcer l'efficacité des institutions et de faire évoluer les mentalités des responsables.

En effet, le secteur public doit, sans tarder, opérer un triple sursaut en termes de simplification, d'efficacité et de moralisation.

D'ailleurs, J'ai d'ores et déjà appelé à la nécessité de moderniser les méthodes de travail, de faire preuve d'ardeur créative et d'innovation dans la gestion de la chose publique.

[...]

Il faut, donc, en finir avec les agissements et les aspects négatifs, en faisant triompher les valeurs de travail, d'engagement responsable, de mérite, d'égalité des chances.

[...]





MOT DE
NABYL
LAKHDAR
DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2019 restera à coup sûr l'année où la Douane marocaine a basculé vers le zéro papier : l'an 1 de la **dématérialisation**.

Ce **changement** radical a bouleversé la relation entre le douanier et l'opérateur économique ou son représentant. Cette relation, jadis physique, est devenue, pour l'essentiel, **virtuelle**.

Cette nouvelle procédure a déchargé l'**opérateur** de déplacements aussi coûteux qu'inutiles, mais a également permis au **douanier** de travailler dans un environnement empreint de plus de sérénité.

En 2019, les principaux **indicateurs de performance** se sont inscrits en amélioration grâce à la mobilisation de toutes les douanières et tous les douaniers que je me permets de féliciter.



Les **recettes** collectées ont atteint **103,7 milliards de dirhams**, nouveau record.

La réforme de la **fiscalité des tabacs** a permis à la fois d'augmenter les recettes y relatives (+6%) et de réduire la consommation de cigarettes (-12%) dans notre pays.

Les **contrôles** effectués, tous types confondus, ont permis la perception de **droits additionnels** dépassant les **3 milliards de dirhams**.

La lutte contre la **contrebande** a connu un tournant avec la fermeture de Tarakhal 2 (couloir emprunté par les colporteurs à **Bab Sebta**).

La gestion des **admissions temporaires des véhicules immatriculés à l'étranger** a été totalement refondue. Son internalisation au niveau du système BADR permet désormais à la fois un meilleur contrôle et des formalités plus simples pour les voyageurs qu'ils soient MRE ou touristes étrangers.

Par ailleurs, si le **renforcement des capacités** douanières, au service du citoyen et de l'entreprise, a, de tous temps, été en tête des priorités de la Douane, en 2019, plusieurs actions de renforcement des capacités ont été conduites avec succès.

Ainsi, après moins de 30 mois du lancement des travaux, l'**Institut de Formation Douanière** de Benslimane a ouvert ses portes en octobre 2019 aux nouvelles promotions de stagiaires nationaux et étrangers. Il constitue désormais le fer de lance de la modernisation de la Douane et du développement de son capital humain.

Notre capacité à gérer plus rapidement, mais aussi plus sereinement **les litiges**, s'est largement améliorée, grâce notamment à la prise en charge systématique sur notre système d'information de toutes les phases d'un dossier contentieux.

La **simplification des procédures** est devenue pour l'ADII une sorte de quête permanente. En 2019, cela a concerné, le dépotage sans présence douanière au niveau des MEAD, l'automatisation de la gestion des remboursements, la dématérialisation des triptyques, la généralisation de la dématérialisation des demandes de certificats d'origine ...

Nous avons également beaucoup œuvré avec nos principaux partenaires à améliorer les procédures transverses en les simplifiant, les dématérialisant voire tout simplement en les abandonnant quand leur utilité s'est avérée peu pertinente.

Le rapport d'activité que vous avez entre les mains détaille ces nombreuses réalisations en zoomant sur les **régions**. Il contient également un cahier statistique qui vous renseignera sur les principaux indicateurs en matière de commerce extérieur, de recettes, de contentieux ...

Très bonne lecture.

The background features a series of overlapping, diagonal brushstrokes in various shades of blue and green. The strokes vary in thickness and opacity, creating a layered, textured effect. The colors range from a light, pale blue to a deep, dark navy blue, with several strokes in a vibrant lime green. The overall composition is dynamic and modern.

SOMMAIRE



<u>Panorama des faits et événements marquants 2019</u>	8
<u>Consolidation des recettes douanières</u>	14
<u>Facilitation et dématérialisation</u>	18
<u>Accompagnement des entreprises</u>	24
<u>Contrôle basé sur les technologies</u>	28
<u>Lutte contre les trafics illicites</u>	32
<u>Fiscalité douanière</u>	34
<u>Coopération internationale</u>	38
<u>Capital humain</u>	42
<u>Gouvernance et qualité de service</u>	46
<u>Zoom sur les Régions</u>	52
<u>Douane en chiffres</u>	74

DES FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

RECETTES RECORD

103,7 MMDH

La Douane pulvérise tous ses records de recettes. Elle a recouvré 103,7 milliards de dirhams en 2019, battant ainsi son précédent record de 100,8 milliards réalisés en 2018.



DÉMATÉRIALISATION

PROCESSUS DE DEDOUANEMENT

Défi relevé et objectif atteint : la dématérialisation totale du circuit de dédouanement des marchandises au Maroc est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2019. Exit le papier. Place à la digitalisation tant pour l'opérateur économique que pour l'agent douanier. Un progrès qui permet de hisser les services douaniers marocains à un palier supérieur de modernisation et d'efficacité.



ADMISSION TEMPORAIRE DES VÉHICULES DE TOURISME



Le 1^{er} janvier 2019 marque l'avènement d'une nouvelle ère avec l'abandon des formulaires d'admission temporaire des moyens de transport à usage privé (D16 bis - D16 ter). Désormais, les voyageurs en visite au Maroc (Marocains du Monde et touristes étrangers) ne sont plus tenus de souscrire de déclaration douanière pour leur véhicule immatriculé à l'étranger. La dématérialisation est passée par là : un dispositif automatisé permet la prise en charge des véhicules sur le système BADR et l'édition d'une carte délivrée pour les besoins de circulation sur le territoire marocain.

TRANSPORT INTERNATIONAL ROUTIER

Dans la foulée, un autre projet de dématérialisation a été concrétisé en 2019 : celui des déclarations (dites triptyques « D17 » et « D20 ») d'admission et d'exportation temporaire de véhicules à usage commercial pour le transport international routier. Une mesure prise en faveur des professionnels du secteur du transport et de la logistique.



NOUVEL INSTITUT DE FORMATION DOUANIÈRE

A l'aube de ses 45 ans, l'Institut de Formation Douanière (IFD) déménage à Benslimane et prend ses quartiers dans un campus de 10 hectares fraîchement sorti de terre.

C'est dans ce nouveau site, doté d'infrastructures de formation théorique et pratique ainsi que d'espaces à vocation pédagogique et sportive, que l'IFD a ouvert ses portes, en octobre 2019, en offrant à ses étudiants-stagiaires nationaux et internationaux un cadre propice à l'apprentissage et à la vie estudiantine.



ECHANGES PLURIELS AUTOUR DE L'ENTREPRISE

L'ADII se fait un devoir d'aller à la rencontre des entreprises. C'est dans un esprit d'échange et de partenariat que rendez-vous leur a été donné, à elles et à leurs représentants, en 2019 à diverses occasions.

Cycle de rencontres au profit des **Conseillers économiques** auprès des ambassades accréditées au Maroc.

14 et 15 février 2019

Déjeuner-débat avec les membres de la **Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise**.

19 mars 2019

Forum des adhérents de la **Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc**.

28 mars 2019

Rencontre ADII - **Confédération Générale des Entreprises du Maroc** Section Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

03 avril 2019



PARTENARIAT TOUS AZIMUTS

**5 CONVENTIONS
ET ACCORDS CADRE
CONCLUS EN 2019**

03 juin 2019

Signature d'une convention de coopération entre la Douane et la CNSS.

Août 2019

Conclusion d'une convention de partenariat entre ADII, FOODEX, ONSSA, PORTNET et ANP sur la généralisation des services de PORTNET aux processus de contrôle à l'exportation.

10 septembre 2019

Signature d'un accord - cadre entre la Douane et la Fédération des métiers de la distribution des produits de grande consommation « TIJARA 2020 ».

22 octobre 2019

Signature d'une nouvelle convention portant sur le système de marquage fiscal pour le contrôle de certaines marchandises soumises aux TIC.

22 novembre 2019

Signature de l'accord cadre relatif à l'aménagement de la Zone franche d'exportation de Souss Massa (Parc Haliopolis).



SONDAGES

La Douane mène l'enquête

Sa devise : mieux connaître ses Clients-usagers et leurs attentes pour mieux les servir.

Deux sondages ont été réalisés en 2019 : l'un ayant trait au dispositif d'accueil électronique mis en place par l'ADII et l'autre afférent aux services en ligne mis à la disposition des opérateurs économiques.



FILM CORPORATE

L'ADII a entamé l'année 2019 avec la diffusion d'un film institutionnel qui traduit sa singularité et la diversité de son action et de ses domaines d'intervention.

Mise en ligne et postée sur les réseaux sociaux, cette présentation digitale de la Douane est disponible en version française et arabe ainsi qu'en sous-titrage en langues anglaise et espagnole.



Version française



Version arabe



Version anglaise



Version espagnole



CONSOLIDATION DES RECETTES DOUANIÈRES



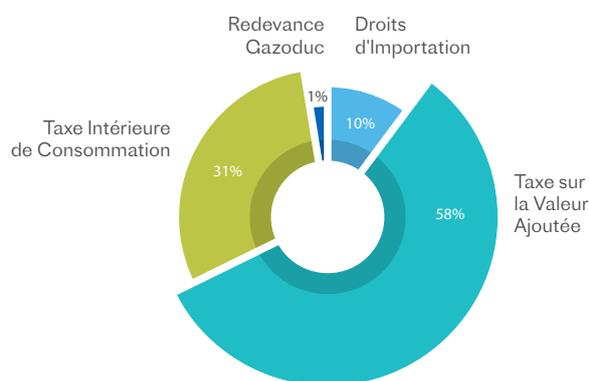
Poursuivant son trend haussier, les recettes douanières encaissées^(*) durant l'exercice 2019 se sont situées à 101,1 MMDH. Les recettes constatées ont, quant à elles, atteint 103,7 MMDH, dépassant la réalisation de 2018 de 3%. Pour les recettes douanières budgétaires encaissées, elles ont enregistré une progression de 3,1% pour s'établir à 94,6 MMDH. Hormis la redevance gazoduc, tous les droits et taxes recouvrés par l'ADII ont enregistré une évolution positive.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée a représenté 58% du montant global des recettes budgétaires, suivie de la Taxe intérieure de consommation avec 31%, puis du droit d'importation (10%).

Sur les cinq dernières années, la TVA a représenté 57% des recettes budgétaires et a affiché une progression moyenne d'environ 4%. La TIC a continué également sur sa tendance haussière avec une progression moyenne annuelle de 4,6% et une part moyenne des recettes budgétaires de 31%.

Malgré les fluctuations enregistrées (-5,2% en 2017 et +10,8% en 2018), les recettes au titre du droit d'importation ont affiché une progression moyenne positive de 4,7% sur les 5 dernières années.

Répartition des recettes budgétaires par rubrique



(*) À partir du 1^{er} Janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a comptabilisé ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

DES RECETTES EN HAUSSE

Les recettes de TVA ont progressé de 3%, atteignant 56,1 MMDH contre 54,7 MMDH en 2018. Cette performance est expliquée par une quasi-stagnation des recettes de TVA sur les produits énergétiques,

contrebalancée par une hausse de la TVA sur les autres produits de 3%, soit +1,5 MMDH.

Évolution des recettes douanières par rubrique (2018/2019)

RUBRIQUES (En MDH)	Droits constatés			Droits encaissés
	2018	2019*	Var en %	2019**
Droits d'importation (DI)	9 501	9 575	1%	9 365
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	28 318	29 900	6%	29 381
▶ TIC sur les produits énergétiques	15 736	16 616	6%	16 266
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	10 820	11 335	5%	11 210
▶ TIC sur les autres produits	1 763	1 949	11%	1 905
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	54 654	56 079	3%	54 366
▶ TVA sur les produits énergétiques	9 879	9 822	-1%	9 589
▶ TVA sur les autres produits	44 775	46 257	3%	44 777
Redevance Gazoduc	1 538	1 011	-34%	1 011
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	94 521	97 069	3%	94 625
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5 646	5 875	4%	5 746
Recettes transférées à d'autres organismes	672	715	6%	682
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	100 839	103 658	3%	101 053

* Les recettes de l'année 2019 en droits constatés ont été calculées exclusivement pour les besoins de comparaison avec l'année 2018.

** A partir du 1^{er} janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a comptabilisé ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

Les recettes encaissées au titre de la redevance gazoduc se sont établies à 1 MMDH, en baisse de 34,2% par rapport à l'année 2018. Ce résultat est attribué à la baisse de 45,7% du volume, atténué par l'augmentation du prix de 6,4%.

La TIC a enregistré une progression de 6% par rapport à l'année précédente due principalement à la bonne performance de l'ensemble des rubriques de

cette taxe. Ainsi, la TIC sur les tabacs manufacturés a progressé de 5% ou +515,3 MDH par rapport à l'année précédente et ce, notamment grâce à l'effet de la réforme de la fiscalité sur les tabacs.

Pour la TIC sur les produits énergétiques, malgré la baisse des cours des prix au niveau international, elle a progressé de 6% par rapport à l'année 2018 en raison de l'augmentation des volumes dédouanés.

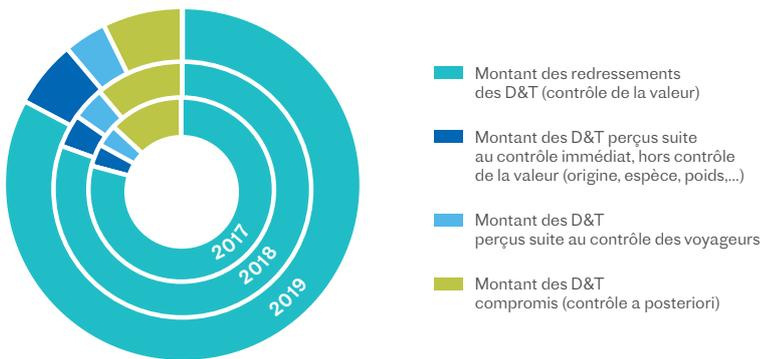
DES RECETTES ADDITIONNELLES GRÂCE AU CONTRÔLE

A travers le renforcement des différents types de contrôle et en s'appuyant sur l'échange électronique de données avec les principaux partenaires de l'administration, les recettes additionnelles recouvrées ont atteint, en 2019, 3,6 MMDH. Les redressements

suite au contrôle de la valeur constituent la principale source avec 82%.

Les recettes générées suite au contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, représentent 5,5% des recettes additionnelles.

Évolution des recettes additionnelles par type de contrôle (2017-2019)



A l'origine de ces résultats importants, l'implication active des agents douaniers, mais également l'effet conjugué de plusieurs actions de modernisation et de renforcement du contrôle, dont les plus importantes sont :

- ▶ le recouvrement des droits de douane sur les Royalties qui s'est concrétisé par la perception de 450 MDH au titre de l'année 2019 et des quatre dernières années non prescrites ;

- ▶ une coopération efficace entre l'ADII et la DQI qui a permis de récolter plus de 155 MDH ;
- ▶ la lutte contre le trafic des devises opérée dans les différents points frontaliers et qui a abouti à la saisie d'un équivalent en devises de plus de 129,9 MDH contre 92,6 MDH en 2018.

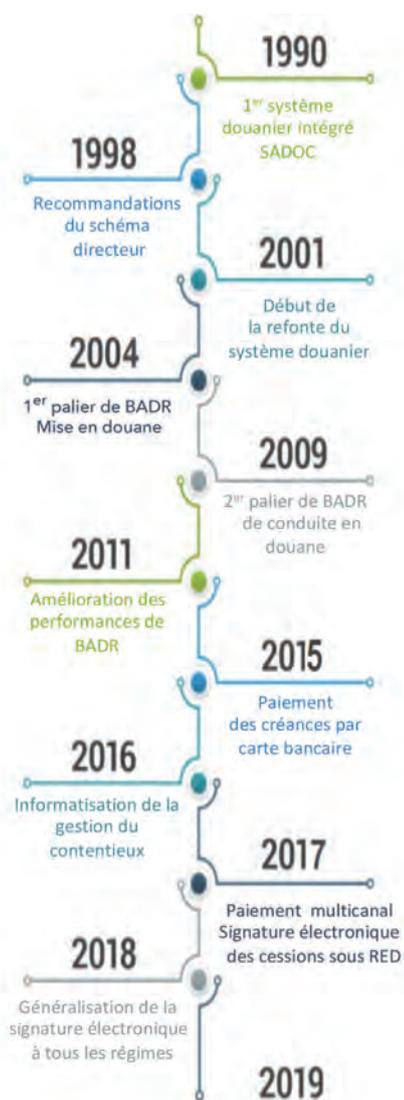


FAÇILITATION ET DÉMATÉRIALISATION

Après presque trente années d'ouverture sur les opérateurs économiques et un process continu d'amélioration et de digitalisation, le système informatique douanier est entré en 2019 dans une nouvelle ère, celle de la dématérialisation totale.

2019 a été l'année du parachèvement du chantier de dématérialisation du circuit de dédouanement au Maroc. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ADII peut en effet s'enorgueillir d'avoir « embarqué » avec elle la majorité des acteurs de l'écosystème du commerce extérieur dans le processus de transformation digitale.

Progrès fort attendu pour les nombreux avantages qu'il procure notamment en termes de facilitation, le lancement du dédouanement « sans papier » a été précédé par la mise en place progressive des prérequis juridiques, procéduraux et techniques.



Circuit de la DUM totalement numérisé

DÉMATÉRIALISATION DU DÉDOUANEMENT À L'IMPORT ET À L'EXPORT

Abandon du dépôt physique pour tous les régimes douaniers

Le 1^{er} janvier 2019 est une date qui restera dans les annales de la Douane marocaine. La dématérialisation totale du circuit de dédouanement s'est traduite par la généralisation de l'abandon du dépôt physique de la déclaration en détail et de ses documents annexes à l'ensemble des régimes douaniers, après avoir couvert en 2018 les régimes de cessions.

Une mesure phare qui permettra d'améliorer les conditions de passage en douane, de contribuer à la réduction des coûts et délais des opérations du commerce extérieur et de renforcer la transparence dans le traitement des opérations douanières.

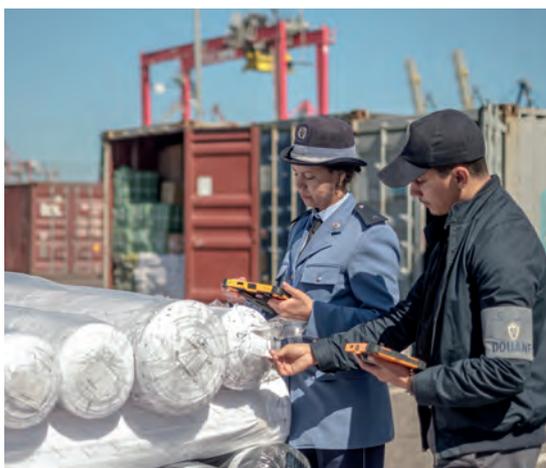
Douane mobile : des tablettes pour gagner en célérité

Avec en ligne de mire l'accélération du processus de dédouanement des marchandises, l'ADII a déployé en janvier 2019 une version mobile de son système de dédouanement BADR.

Equipés de tablettes tactiles, les douaniers sur le

terrain accèdent désormais, de manière sécurisée, aux fonctionnalités de BADR même en dehors du bureau. Ceci permet de traiter les déclarations (contrôle, liquidation, mainlevée ...) en temps réel et ainsi d'accélérer le passage en douane.

PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS OFFERTES VIA TABLETTE

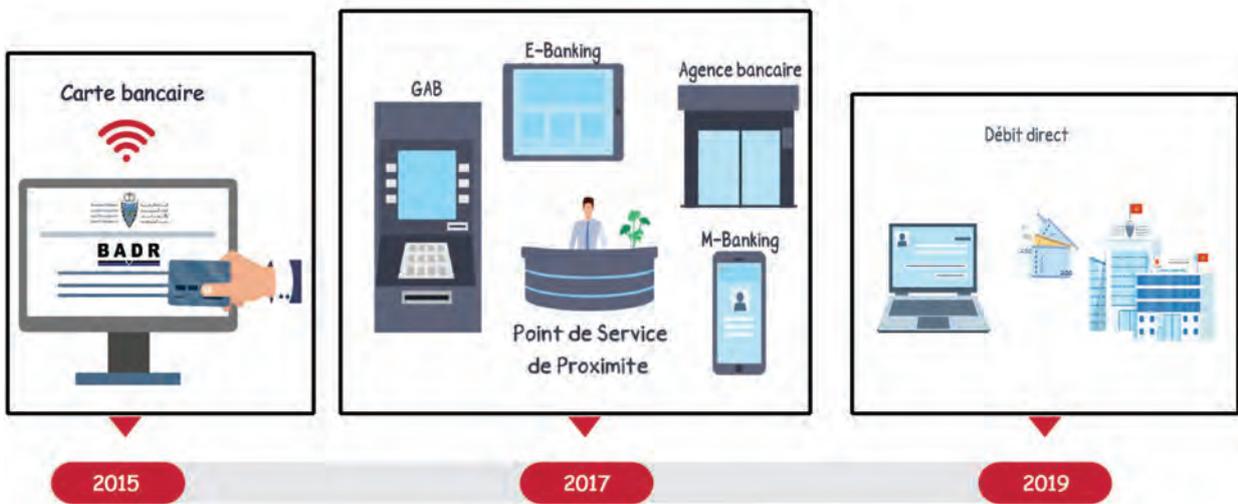


- ▶ Consultation de la déclaration
- ▶ Redressement de la déclaration
- ▶ Contrôle immédiat
- ▶ Traitement de la valeur
- ▶ Ecor à l'import (pesage, enlèvement des marchandises, contre écor)
- ▶ Ecor à l'export (attribution du « Vu Embarquer »)
- ▶ Reconnaissance de visite
- ▶ Liquidation
- ▶ Délivrance de la mainlevée

Paiement par débit direct : un nouveau canal à la disposition de l'opérateur

La Douane élargit sa palette de moyens de paiement électronique proposés aussi bien aux opérateurs économiques qu'aux particuliers. Après le règlement par Echange de Données Informatisé, par carte bancaire, via e-banking, m-banking, en agence bancaire, via les Guichets Automatiques GAB ou auprès d'un point de service de proximité, un nouveau canal de paiement électronique intitulé « Débit direct » a été instauré en 2019.

Mis en place dans le cadre d'une convention tripartite entre l'ADII, la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et la société « Maroc Traitement des Transactions », ce nouveau mode permet d'acquitter les créances douanières en débitant le montant total dû directement du compte bancaire de l'opérateur, à tout moment, en temps réel et en toute sécurité.



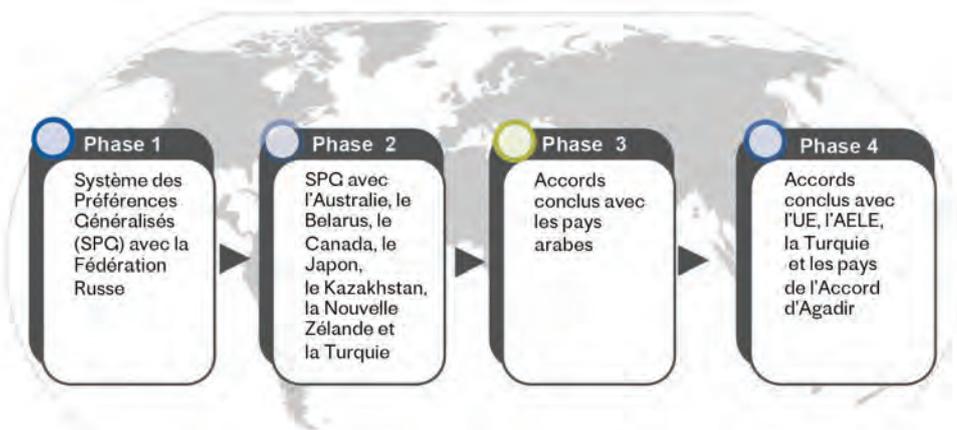
Extension de la dématérialisation de la demande de certificats d'origine

Le processus de dématérialisation des certificats d'origine couvrant les exportations des produits d'origine marocaine, initié en 2018 suite à une expérience pilote réussie menée avec les Douanes de la Fédération de Russie, a connu en 2019 une extension progressive à d'autres pays liés par un accord préférentiel avec le Maroc.

avril 2019 pour les certificats délivrés dans le cadre du Système de Préférences Généralisées, des accords avec les pays arabes et des accords conclus avec l'UE, l'AELE, la Turquie et les pays de l'accord d'Agadir.

Le dépôt, par voie électronique, de la demande de certificats d'origine (CO) a ainsi été acté dès la mi-

La digitalisation de la demande des CO se veut une évolution visant à procurer à l'exportateur un gain de temps, une minimisation des risques d'erreur ou de rejet et une réduction des déplacements aux bureaux douaniers.



Extension de la dématérialisation de la demande de certificats d'origine

Enrichissement des déclarations en douane

Déclaration sommaire

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif global de contrôle visant à anticiper le dédouanement des marchandises et partant à accélérer leur sortie des enceintes douanières, les transporteurs sont appelés depuis le 1^{er} octobre 2019 à indiquer obligatoirement, au niveau des déclarations sommaires qu'ils souscrivent, certaines données notamment la position tarifaire SH à quatre chiffres des marchandises.

Déclaration d'exportation

Dans une optique de facilitation des échanges commerciaux entre les pays signataires de l'Accord

d'Agadir (Egypte, Jordanie, Tunisie et Maroc), une note d'entente avait été conclue en 2016 pour la connexion électronique et l'échange de données entre lesdits pays.

En application de cette note et pour toute déclaration d'importation en provenance d'un de ces pays, le déclarant est tenu, depuis le 1^{er} janvier 2019, de saisir sur le système BADR les références de la déclaration ayant servi à l'exportation de sa marchandise. La confrontation des données des deux déclarations permet de faciliter tant le contrôle douanier que le passage en douane des produits importés.

DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION D'ADMISSION TEMPORAIRE DES VÉHICULES

Admission temporaire des véhicules de tourisme : la procédure dématérialisée

Soucieuse de réduire le délai de passage en douane des voyageurs, l'ADII a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019 une nouvelle procédure informatisée pour l'admission temporaire (AT) des véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger.

Les déclarations correspondantes (D16 bis et D16 ter) sur support papier ont été abandonnées pour céder la place à une déclaration verbale du voyageur. Les éléments d'identification du moyen de transport présentés à bord des bateaux ou à terre à l'arrivée au Maroc, sont introduits dans le système BADR et pris en charge par un agent douanier. Ce dernier imprime et délivre au voyageur une carte pour les besoins de circulation du véhicule sur le territoire national et d'apurement à la sortie vers l'étranger.





Transport routier : la déclaration support papier abandonnée

Après plus d'une année de la mise en œuvre de la nouvelle procédure informatisée des déclarations simplifiées d'admission et d'exportation temporaires des véhicules à usage commercial (dites triptyques « D17 » et « D20 ») et de la possibilité offerte aux transporteurs de continuer à emprunter le circuit « papier », il a été décidé d'abandonner celui-ci et de rendre obligatoire le recours à la procédure informatisée à compter du 1^{er} octobre 2019. Durant cette période transitoire, les transporteurs qui n'étaient pas encore préparés à la nouvelle procédure ont continué à utiliser la procédure manuelle.

Pour mener à bien cette opération et favoriser l'adhésion des transporteurs, la Douane a mené une campagne de sensibilisation déclinée en :

- ▶ La formation de 260 employés de sociétés de transport
- ▶ L'accompagnement et l'assistance de 150 sociétés de transport

Plus de
90.000
déclarations triptyques
enregistrées
électroniquement

Plus de
800
opérateurs
ont eu recours
à ce module

Plus de
21.000
véhicules à usage
commercial pris
en charge sur BADR

NOUVEAUX SERVICES ET FACILITÉS OFFERTS AUX OPÉRATEURS ET AUX PARTICULIERS

Les demandes de remboursement digitalisées et les avis de crédit automatisés

La dématérialisation des demandes de remboursement et des avis de crédit est à ajouter à l'actif numérique de l'ADII.

La Douane a en effet enrichi son système de dédouanement BADR par une nouvelle fonctionnalité permettant à l'opérateur ou son représentant de formuler en ligne une demande de remboursement (au lieu de la déposer auprès du service douanier compétent), d'annuler les demandes non encore traitées et de consulter celles déjà établies.

Des services de recherche sont également offerts aux opérateurs leur permettant un suivi régulier et en ligne du traitement de leurs demandes.

Par ailleurs et afin de compléter le processus d'automatisation des demandes de remboursement, un module dédié aux « Avis de crédit » a été mis en ligne en décembre 2019. Il permet l'échange automatisé des avis concrétisés avec la Trésorerie Générale du Royaume : chaque avis de crédit (toutes dépenses confondues) émis est envoyé automatiquement à la TCR pour les besoins de virement sur les comptes bancaires concernés.



L'attestation de début d'activité transmise par EDI

Poursuivant son action de dématérialisation des documents exigés à l'importation, l'ADII a procédé en 2019, en concertation avec la Direction Générale des Impôts, au remplacement de l'attestation de début d'activité donnant droit à l'exonération de la TVA par un échange informatisé des données portant sur l'éligibilité des importateurs à cette exonération.

Sur le plan pratique, lors de l'enregistrement des déclarations couvrant l'importation de biens d'équipement avec demande de franchise, le système BADR vérifie automatiquement l'éligibilité de l'opérateur à la franchise afin d'autoriser ou non l'enregistrement de la déclaration.

La déclaration occasionnelle dématérialisée pour les diplomates étrangers

L'Administration avait instauré en 2007 un régime de taxation de faveur pour le dédouanement des véhicules appartenant aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'à leurs membres accrédités au Maroc.

Ce régime, jadis géré manuellement, a été pris en charge par le système BADR. Ainsi, pour le dédouanement des véhicules en question, une déclaration occasionnelle est saisie avec application d'un abattement sur la valeur à l'état neuf de 75% pour les véhicules ayant séjourné au Maroc pendant au moins quatre ans et 50% pour ceux ayant séjourné pendant une période d'au moins une année.

Cette nouvelle déclaration, mise en service durant le mois de décembre, a été centralisée au bureau de Rabat.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Animée par la volonté de contribuer à la dynamique de développement du Royaume, l'ADII apporte son soutien au tissu économique national par la simplification des formalités douanières et le renforcement de l'esprit d'écoute et de partenariat.

Dans ce cadre, plusieurs mesures, procédures et actions innovantes ont été réalisées en étroite concertation avec les secteurs et opérateurs privés et publics.

DÉPOTAGE SANS PRÉSENCE DOUANIÈRE POUR LES OPÉRATEURS CATÉGORISÉS SÛRETÉ-SÉCURITÉ

Dans le cadre du renforcement des relations de partenariat Douane-Entreprise, l'ADII a instauré depuis plusieurs années un programme de catégorisation des entreprises au profit des opérateurs économiques répondant à des critères bien définis et permettant de leur octroyer bon nombre de facilités.

Dans le but de renforcer davantage les relations de confiance mutuelle, l'Administration a accordé en 2019 une nouvelle facilité aux exploitants des Magasins et Aires de Dédouanement (MEAD) agréés « Sécurité - Sûreté » permettant le dépôtage, sans la présence des services douaniers, de marchandises importées et acheminées sous le régime du transit vers leurs enceintes en dehors des heures légales d'ouverture.



L'INTERNATIONALISATION DES TPME FAVORISÉE PAR LE PROGRAMME « EASY EXPORT »



Easy Export est un programme gouvernemental conclu avec l'Union Postale Universelle auquel l'ADII a apporté sa contribution comme d'autres organismes dans l'objectif de soutenir les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) en leur permettant d'exporter facilement et à moindre coût et d'accéder aux marchés internationaux par le biais du réseau postal de Barid Al Maghrib.

Après une première phase du programme initiée en 2015 au profit des artisans couturiers et la mise en place en 2016 d'une procédure simplifiée en faveur des auto-entrepreneurs opérant à l'international, une nouvelle action a été réalisée en 2019 au niveau de la région de Marrakech et ce, au profit de plus d'une trentaine d'opérateurs cibles. Ceci a permis de concrétiser plus de 300 opérations d'exportation.

UNE MESURE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE

Pour une période test d'une année, les sociétés opérant au niveau des zones d'accélération industrielle (ZAI ex zones franches) avaient été autorisées en 2018 à vendre sur le marché local leurs produits finis dans la limite de 15% du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.

Au vu des résultats encourageants enregistrés, cette mesure a été reconduite en 2019.



L'INSTITUTIONNALISATION DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Consciente que le progrès se fait sur la base de l'écoute et de l'échange, l'ADII s'attache à consolider ses liens avec ses partenaires. Elle concrétise son approche partenariale par la conclusion de conventions et d'accords-cadre avec les associations professionnelles déclinés en feuilles de route sectorielles tenant compte de leurs préoccupations spécifiques sur le plan douanier.

C'est ainsi qu'un nouvel accord-cadre a été acté en 2019 avec « Tijara 2020 », Fédération des Métiers de la distribution des Produits de Grande Consommation. Signé en septembre, il vise principalement à former les membres de l'association sur la dématériali-

sation et le programme de l'Opérateur Economique Agréé. L'accord ambitionne à terme de contribuer au développement de l'emploi dans cette branche, d'améliorer la compétitivité des producteurs de la filière et d'instaurer un environnement douanier favorable au développement de l'investissement dans le secteur.

Dans le même sillage, l'exercice 2019 a été marqué par l'organisation et/ou la participation à plus d'une quarantaine de rencontres avec les représentants du monde professionnel visant principalement la concrétisation de mesures de simplification prises en faveur du milieu des affaires.



LE PARTENARIAT PUBLIC - PUBLIC AU SERVICE DU CONTRÔLE ET DE LA FACILITATION

L'ADII a noué également de nouveaux accords avec ses partenaires institutionnels.

Avec la CNSS

Ainsi, un nouveau partenariat a vu le jour en 2019. Il s'agit de la convention de coopération signée le 3 juin avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Celle-ci jette les bases d'une large coopération visant notamment le développement des échanges d'informations et de données, l'agrément commun des opérateurs, la facilitation des procédures administratives et la coordination en matière de contrôle et de recouvrement des créances publiques.



Avec les organismes de contrôle à l'exportation

Par ailleurs, la Douane et les principaux acteurs de la communauté portuaire [l'Agence Nationale des Ports, Morocco Foodex (Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations), l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires et la société PortNet SA] se sont également entendus, à travers la signature en août 2019 d'une convention de partenariat, pour généraliser les services du guichet unique portuaire « PortNet » au contrôle à l'export.



UNE ENQUÊTE POUR ÉVALUER LA SATISFACTION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Plaçant la satisfaction des clients-usagers au cœur de sa démarche qualité, la Douane a mené en décembre 2019 une enquête auprès des opérateurs économiques par mailing direct et via le portail internet. Cette enquête avait pour objectif d'évaluer leur degré de satisfaction quant aux services en ligne mis à leur disposition, à savoir :

- ▶ Le système de dédouanement électronique BADR ;
- ▶ L'assistant au dédouanement des marchandises à l'importation en ligne ADIL ;
- ▶ L'application permettant le suivi des comptes souscrits sous Régimes Economiques en Douane (RED) ;

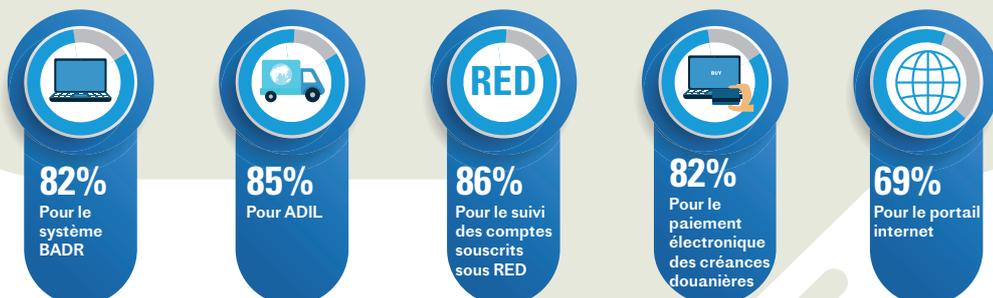
- ▶ Les canaux de paiement électronique des créances douanières ;
- ▶ Le portail internet.

Les principaux objectifs sous-tendant cette action sont d'identifier les profils des clients ayant recours aux services en ligne de la Douane, de mesurer l'efficacité et la pertinence des services en question, de dégager les raisons de satisfaction et d'insatisfaction des clients, d'identifier les actions d'amélioration des e-services évalués et de collecter les nouvelles attentes non encore prises en compte.

Enquête réalisée du 28 novembre au 08 décembre 2019 avec la participation de 2.302 opérateurs économiques

81% 

DES RÉPONDANTS GLOBALEMENT SATISFAITS DES SERVICES EN LIGNE QUI LEUR SONT DÉDIÉS





CONTRÔLE BASÉ SUR LES TECHNOLOGIES

Face à l'accroissement du volume des opérations commerciales entre le Maroc et ses partenaires, et afin de prévenir et lutter contre les différents courants de fraude, la Douane a poursuivi en 2019 le développement de ses mécanismes de contrôle intelligent, en se dotant d'instruments technologiques à la hauteur du volume et du rythme des échanges et en renforçant ses capacités d'analyse et de traitement des données.

MISE EN PLACE DU TÉLÉ CONTRÔLE

La dématérialisation du processus de dédouanement induit un nouveau défi en matière de contrôle des opérations commerciales. En effet, à part la vérification physique des marchandises, toutes les actions de contrôle sont basées désormais sur des documents électroniques que les inspecteurs et les agents douaniers sont amenés à vérifier sans contact physique avec les déclarants. D'où la naissance du concept de «télé contrôle» qui trouve toute sa signification avec les DUM admises pour conformes (ne nécessitant pas de vérification physique).



Par ailleurs, un Poste de Supervision Opérationnel a été installé au niveau de la Direction Générale. Il assure un suivi 24h/24 et 7j/7 à travers le visionnage des caméras situées dans les zones sensibles ou à risque de fraude. Dotés d'équipements à la pointe de la technologie, les superviseurs travaillant dans ce poste interviennent à distance pour orienter les responsables locaux vers les actions à même de permettre l'interception des fraudeurs, mais aussi de sécuriser et fluidifier le passage des personnes, des marchandises et des moyens de transport.

EXPLOITER LES DONNÉES AFIN DE DÉCELER TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE

Poursuivant son action d'exploitation et d'analyse au quotidien des données issues du système d'information douanier et des bases de données des partenaires, la cellule nationale de ciblage multiplie les efforts pour identifier et cibler les flux suspects.

Ainsi, durant l'année 2019, l'intervention de cette cellule a concerné plusieurs secteurs d'activité dont le secteur pharmaceutique, la pêche maritime, le textile et habillement, le secteur agricole, les véhicules automobiles, les carburants et l'agroalimentaire.

Plusieurs cas de fraude commerciale ont été appréhendés, notamment les fausses déclarations d'espèce, d'origine ou de valeur, ainsi que certains abus de régimes économiques en douane ou de bénéfices indus des avantages consentis par les régimes de franchise.

ANALYSER LES DONNÉES POUR RENFORCER LE CONTRÔLE A POSTERIORI

L'ADII œuvre constamment à concilier entre facilitation et contrôle en fluidifiant le passage dans les enceintes douanières et en privilégiant le contrôle a posteriori. Ce dernier consiste à cibler les secteurs présentant des risques de fraude, et ce en s'appuyant sur l'analyse et le traitement des données.

En 2019, 800 missions de contrôle a posteriori ont été réalisées et ont permis d'identifier un potentiel de droits et taxes compromis d'environ 430 MDH. Dans ce cadre, le contrôle se rapportant à la réglementation de changes a abouti à un montant infractionnel global de 325,4 MDH.



Cette année a connu également la mise en œuvre du plan national de contrôle, impliquant tous les services régionaux chargés des enquêtes, et ciblant deux secteurs d'activité.

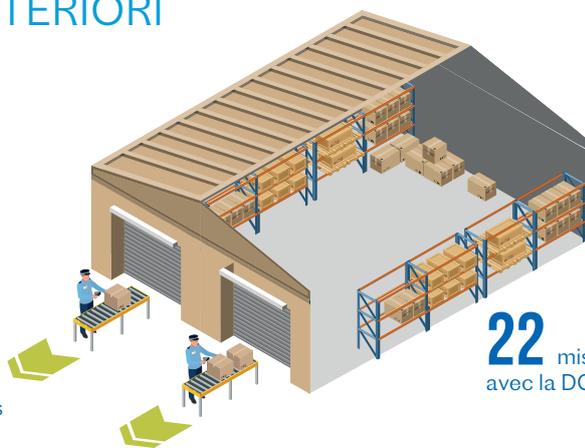
Par ailleurs, une application dénommée « Gestion des Enquêtes » a été déployée au niveau du système BADR. Elle permet de centraliser toutes les données se rapportant aux missions d'enquête et aux opérations de contrôle a posteriori, depuis leur initiation jusqu'à leur clôture.

CONTRÔLE A POSTERIORI

 **430 MDH**
de droits et taxes compris

 **325.4 MDH**
au titre du contrôle de change

800 missions
22 missions de contrôles conjoints
avec la DCI



UTILISER LA TECHNOLOGIE POUR LUTTER CONTRE LA SOUS-FACTURATION

La lutte contre la sous-facturation s'inscrit dans l'action de la douane visant à soutenir l'activité économique et à combattre la concurrence déloyale, à travers une démarche axée sur l'anticipation et la prévention.

Pour traquer cette fraude, l'ADII exploite des indicateurs d'appréciation, permettant de détecter automatiquement les cas de minoration de prix. Ces indicateurs sont enrichis et actualisés régulièrement,

en concertation avec les associations professionnelles et les opérateurs de différents secteurs économiques. Ainsi, 345 indicateurs ont été actualisés en 2019 et 309 nouveaux ont été mis en place.

L'utilisation des données, conjuguée à la vigilance des douaniers, a permis de redresser l'équivalent de 10,7 MMDH de valeur, générant 2,9 MMDH de recettes additionnelles.

APPRÉHENDER LA FRAUDE PAR L'ÉCHANGE INFORMATISÉ DES DONNÉES

L'ADII veille à la création de mécanismes de coordination et d'échange de renseignements avec les autres organismes chargés de la lutte contre la fraude. Cette coopération vise notamment à accroître l'efficacité des contrôles conjoints et à améliorer le recouvrement des recettes de l'Etat.

En 2019, les échanges informatisés des données avec la Direction Générale des Impôts ont abouti à la réalisation de plus de 196 affaires qui se sont soldées par le recouvrement de 155 MDH contre 128 MDH en 2018.

GÉRER LES RISQUES LIÉS AUX VOYAGEURS GRÂCE AU CIBLAGE

L'Administration cible les voyageurs à contrôler sur la base d'une analyse préalable des données. En 2019, 29 millions de voyageurs ont traversé les différents points frontaliers contre 33,1 millions en 2018. Les

contrôles effectués ont généré 11 421 affaires contentieuses ayant permis de collecter 135,8 MDH de droits et taxes et 56,9 MDH d'amendes.



UTILISER LES SCANNERS POUR PLUS DE FLUIDITÉ

L'ADII recourt de plus en plus aux contrôles non intrusifs (scanners).

Les 31 scanners de bagages et les 20 autres dédiés au contrôle des ensembles routiers, des conteneurs et des véhicules permettent à la douane de fluidifier le passage en douane et de réduire le temps global de contrôle.

Pour en assurer une utilisation optimale, 537 douaniers affectés aux postes de contrôle par scanner ont bénéficié en 2019 de 52 sessions de formation.



LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

Drogues, cigarettes de contrebande, trafic de devises, marchandises de contrebande, contrefaçon ou blanchiment d'argent, la douane contribue activement au démantèlement de réseaux criminels de toute sorte à travers tout le Royaume. Pour ce faire, elle renforce ses moyens humains et matériels et améliore ses techniques d'intervention tout en développant davantage sa coopération avec les organismes de sûreté nationaux et internationaux.



LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

La constance de l'engagement des différentes brigades, à travers le Royaume, dans leur lutte contre la contrebande s'est soldée, en 2019, par la saisie de diverses marchandises (dont la valeur s'élève à 585 MDH (hors stupéfiants et moyens de transport)).

En outre, les diverses perquisitions et interventions de la Brigade Nationale des Douanes au niveau des dépôts et des axes routiers ont permis la saisie de marchandises de contrebande, constituées principalement de tissus, d'effets vestimentaires et de friperie, pour une valeur totale estimée à 100 MDH.

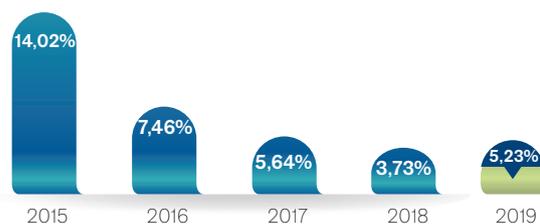


LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET CIGARETTES

Les résultats de la 6^{ème} étude de prévalence des cigarettes de contrebande au titre de l'année 2019 révèlent un taux de pénétration des cigarettes de contrebande sur le marché national de 5,23% contre 3,73% en 2018, 5,64% en 2017 et 7,46% en 2016.

Cette hausse de 1,5 point entre 2018 et 2019 a été induite par les récentes augmentations des prix des paquets de cigarettes vendus de manière formelle au niveau national. Ce taux de 5,23% reste néanmoins très bas comparativement à ce qui est enregistré dans beaucoup de pays.

Taux de prévalence des cigarettes de contrebande





Saisies de stupéfiants et cigarettes

En 2019

CANNABIS		119 TONNES de résines de cannabis contre 19,2 en 2018
CIGARETTES		13,5 MILLIONS D'UNITÉS de cigarettes contre 36 en 2018
DROGUES DURES		63 GRAMMES de drogues dures contre 132,4 en 2018
COMPRIMÉS PSYCHOTROPES		680 000 UNITÉS (extasies, amphétamines, rivotril...) contre 836 808 en 2018

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVICES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT



L'année 2019 a connu l'enregistrement de 10.056 déclarations de devises auprès des différents bureaux frontaliers contre 8.040 déclarations en 2018, pour un montant global en devises équivalent à 1,6 MMDH.

En matière d'infractions de change, les saisies en devises opérées à travers les différents points frontaliers ont atteint 129,9 MDH contre 92,6 MDH en 2018.

LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Les services douaniers œuvrent au quotidien pour lutter contre la contrefaçon, véritable fléau touchant plusieurs secteurs et qui porte atteinte au consommateur, à la compétitivité des entreprises et à l'économie nationale. Ainsi en 2019, la douane a intercepté environ 700.000 articles contrefaits.

L'Administration a également reçu et traité des demandes de suspension de mise en libre circulation de marchandises soupçonnées être contrefaites. 689 demandes ont été déposées auprès de l'ADII en 2019 contre 619 en 2018.



LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES SACS EN PLASTIQUE

La participation active de la douane à la mise en œuvre de la loi 77-15 s'est soldée par la saisie, en 2019, de 95,66 tonnes de sacs plastiques de contrebande, ce qui constitue une augmentation de plus de 150% par rapport à 2018 (37,2 tonnes). La quantité globale des saisies depuis l'entrée en vigueur de ladite loi s'élève à 207,2 tonnes.



FISCALITÉ DOUANIÈRE

Dans le but de renforcer l'offre exportable marocaine et préserver la viabilité de la production nationale, l'ADII s'est penchée en 2019 sur la modernisation de la fiscalité douanière par la mise en œuvre de plusieurs amendements présentés dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2020.

RENFORCER L'ÉQUITÉ FISCALE ET PROMOUVOIR LA CONCURRENCE LOYALE

Combattre toutes les formes de fraude commerciale, une priorité pour la Douane. Dans ce sens et à l'instar des années précédentes, l'ADII a appliqué en 2019 des mesures de défense commerciale, instru-

ments instaurés par l'OMC en vue de remédier aux pratiques commerciales déloyales induites par le dumping et les importations massives de produits qui portent préjudice à la production nationale.

4 MESURES DE DÉFENSE COMMERCIALE

CAHIERS ORIGINAIRES DE TUNISIE

DROIT
ANTIDUMPING DÉFINITIF

15,69% et 27,71%
selon l'exportateur

Jusqu'au 03.01.2024

MESURE ANTIDUMPING

PANNEAUX DE BOIS REVÊTUS

DROIT
ADDITIONNEL

1,6 Dhs/kg

Jusqu'au 19.09.2022

TÔLES LAMINÉES À CHAUD

DROIT
ADDITIONNEL PROVISOIRE

25%

200 jours
Jusqu'au 09.05.2020

TUBES ET TUYAUX EN FER OU EN ACIER

DROIT
ADDITIONNEL PROVISOIRE

25%

200 jours
Jusqu'au 30.06.2020

MESURES DE SAUVEGARDE

Contrôle a posteriori des preuves de l'origine

Le système de contrôle a posteriori des preuves de l'origine mis en œuvre dans le cadre de la coopération administrative avec les pays partenaires a permis

la vérification de 1415 preuves de l'origine en 2019 contre 1201 en 2018.

CONTRÔLE DES PREUVES DE L'ORIGINE



1415 preuves de l'origine ont été vérifiées en **2019** contre **1201** en **2018**



380 preuves ont été contrôlées à l'export en **2019** contre **234** en **2018**, soit une hausse de **7%**



1035 preuves ont été contrôlées à l'import en **2019** contre **967** en **2018**, soit une hausse de **38%**

RATIONALISATION TARIFAIRE

Résolument engagée dans le soutien de la compétitivité de l'économie nationale, la Douane a adopté de nouvelles dispositions au niveau du Tarif des droits de douane visant principalement la réduction du droit

d'importation applicable à certains intrants et la correction de distorsions tarifaires entre matières premières et produits finis.

Réduction du droit d'importation applicable aux œufs stériles



Cette taxation impactait le prix des œufs importés et risquait de compromettre l'aboutissement du projet de fabrication de ce vaccin au Maroc.

Afin d'encourager la mise en place d'unités de production locale du vaccin contre la maladie de la grippe aviaire et, partant, soutenir le développement de la filière avicole, un droit d'importation au taux minimum de 2,5% est désormais appliqué aux œufs stériles.

Appelés « SPF » ou « EMPS », ces œufs stériles, entrant dans la fabrication au Maroc d'un vaccin contre la grippe aviaire et représentant jusqu'à 40% du coût de production dudit vaccin, étaient soumis à un droit d'importation au taux de 40%.

Réduction du droit d'importation applicable à l'Enoxaparine

L'ADII a corrigé en 2019 une distorsion tarifaire à laquelle était soumise l'Enoxaparine en lui appliquant un droit d'importation au taux minimum de 2,5% indépendamment de son état (matière première ou produit fini).

Auparavant, l'Enoxaparine, matière première utilisée dans la production des anticoagulants injectables était soumise à un droit d'importation de 17,5% alors que les produits finis à base de cette matière étaient soumis à un droit d'importation de 2,5%.



Réduction du droit d'importation applicable aux compteurs électriques non montés et sans boîtiers

Dans le cadre de la valorisation de la production locale, un droit d'importation au taux minimum de 2,5% est désormais appliqué aux compteurs électriques non montés et sans boîtiers.

Les compteurs d'électricité en pièces détachées sans boîtiers étaient soumis, dans le cadre du régime de droit commun, à un droit d'importation de 25% au même titre que les compteurs importés à l'état monté, ce qui était de nature à désavantager l'industrie nationale de montage des compteurs électriques.

MODERNISATION DES TAXES INTÉRIEURES DE CONSOMMATION (TIC)

Suppression de la définition des cigarettes brunes

Les cigarettes fabriquées à partir du tabac brun sont définies comme étant celles contenant au moins 80% de tabac brun. Cette définition a été pensée dans le but de garantir une application transparente des quotités de la TIC qui variaient selon que les cigarettes sont fabriquées à partir de tabac brun ou à partir d'autres types de tabacs.

Les dispositions de la loi de finances pour l'année 2017 avaient prévu un alignement progressif, pendant une période de 3 ans, de la quotité de la TIC applicable aux cigarettes fabriquées à partir du tabac brun sur celle appliquée aux cigarettes fabriquées à partir d'autres types de tabacs.

Cet alignement arrivant à terme depuis le 1^{er} janvier 2019, la Douane a procédé à la suppression de la distinction entre les deux types de cigarettes et leur applique un même taux de TIC.

Augmentation de la fiscalité sur les tabacs manufacturés

Dans le cadre de la mobilisation de recettes supplémentaires pour le Budget Général de l'Etat, la loi de finances pour l'année 2019 a prévu l'augmentation :

- ▶ Du minimum de perception de 567 à 630 dirhams/1000 cigarettes au titre de la TIC sur les cigarettes ;
- ▶ Du minimum de pression fiscale de 53,6% à 58% du prix de vente toutes taxes comprises et hors coût du marquage fiscal appliqué aux cigarettes ;
- ▶ Du minimum de perception de 350 à 450 dirhams/1000 grammes au titre de la TIC sur les tabacs pour pipe à eau (Muassel).



Révision de la fiscalité appliquée aux boissons non alcoolisées contenant du sucre

Dans le cadre de la lutte contre les effets négatifs de la consommation de sucre sur la santé, la loi de finances pour l'année 2019 a institué une augmentation de 50% des quotités de la TIC applicables aux boissons aux extraits de malt et aux boissons non alcoolisées, aromatisées et contenant du sucre reprises au niveau du tableau A-I de l'article 9 du dahir y afférent.

PRODUIT	RÉFÉRENCE	AUGMENTATION QUOTITÉS TIC
Eaux aromatisées et limonades contenant du sucre	I-a et I-d du tableau	De 30 à 45 dhs/hl
Eaux aromatisées et limonades contenant du sucre	I-b et I-e du tableau	De 10 à 15 dhs/hl
Boissons aux extraits de malt	I-f du tableau	De 83 à 124,5 dhs/hl

En outre, les quotités de la TIC applicables aux boissons énergisantes ont été augmentées de 500 à 600 dhs/hl.

MODERNISATION DES MODES DE GESTION DE LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Mise en place d'un quatrième mode d'essai des ouvrages en métaux précieux

Le contrôle des métaux précieux faisant partie intégrante des missions de la Douane, les ouvrages de platine, d'or et d'argent importés ou fabriqués localement doivent être présentés aux bureaux douaniers de la garantie pour y être essayés et s'assurer que leur teneur en métaux précieux est conforme aux titres légaux en vigueur au Maroc.

Dans ce cadre, trois modes d'essai desdits ouvrages étaient prévus à savoir : l'essai à la coupelle, au touchau et par voie humide.

Ces trois modes traditionnels d'essai requérant du temps et n'étant pas exempts de risque pour les agents essayeurs, l'ADII a introduit un nouveau mode d'essai basé sur l'utilisation d'un spectromètre.



Introduction de l'utilisation du poinçon de maître pour les artisans bijoutiers

Motivée par la volonté de moderniser le secteur des métaux précieux, l'ADII a introduit l'usage du poinçon de maître. En effet, en concertation avec les professionnels du secteur, la Douane autorise désormais les artisans bijoutiers à apposer un poinçon de maître identifiant les ouvrages en métaux précieux qu'ils produisent.

Le poinçon de maître est la signature personnelle de l'artisan qui a réalisé l'ouvrage en métaux précieux. Son importance réside dans le fait qu'il permet d'avoir une traçabilité des ouvrages et de garantir leur authenticité tout en responsabilisant les artisans par rapport à l'origine de leurs produits et à leur teneur en métaux précieux.





COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour s'adapter à la nouvelle donne économique résultant de l'émergence d'une nouvelle géographie du commerce international et de l'intensification des interdépendances entre les différentes régions du monde, la Douane s'est attelée à repenser et à diversifier ses actions de coopération internationale.

Plusieurs impératifs sous-tendent et animent cette nouvelle dynamique partenariale :

- ▶ Promouvoir la coopération bilatérale avec l'ensemble des pays inscrits dans l'agenda diplomatique du Maroc ;
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre de projets d'intégration régionale pour mieux défendre les intérêts économiques du pays et diversifier ses partenariats et ses opportunités d'investissement (ZLECAF, UDA et projets découlant de l'Accord d'Agadir) ;
- ▶ S'intégrer dans le projet Douanes en Réseau International de l'OMD ayant pour objectif la mise en place d'un échange sûr et efficace d'informations entre les membres de l'OMD.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Renforcement des relations avec l'OMD

L'année 2019 a connu une participation active de l'ADII aux travaux des principaux organes et instances de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).



CONFERENCE - ATELIER	DATE	LIEU
Atelier national de formation sur l'application des contrôles commerciaux de nature stratégique (ACES)	Du 18 au 21.03.2019	Rabat
Atelier régional sur le rôle de la Douane en matière de sécurité aux frontières	Du 1 ^{er} au 04.04.2019	Tunis
Atelier régional sur le transit	Du 23 au 25.04.2019	Amman
1 ^{ère} conférence publique de l'OMD sur l'avenir du Système Harmonisé	Les 02 et 03.05.2019	Bruxelles
Atelier mondial de partage d'expériences sur les régimes de perfectionnement actif et passif de l'OMD	Du 22 au 24.05.2019	Bruxelles
1 ^{ère} conférence mondiale de l'OMD sur les stratégies de communication	Les 08 et 09.10.2019	Bruxelles
Conférence mondiale de l'UPU sur « La coopération transfrontalière à l'ère du commerce électronique »	Du 26 au 28.11.2019	Xiamen (Chine)
Atelier régional de formation sur l'utilisation de l'analyse de données dans le domaine de la gestion des risques	Du 1 ^{er} au 05.12.2019	Doha

En matière de coordination des actions de lutte contre la fraude et la criminalité à l'échelle mondiale, la Douane marocaine a participé, avec d'autres Douanes partenaires et organismes internationaux spécialisés, à différentes opérations conjointes coordonnées par l'OMD, à savoir :

- ▶ L'opération JUBILARIAN visant à identifier les opportunités d'évasion fiscale associées notamment à l'usage abusif du carnet ATA dans le flux de passagers aériens ;
- ▶ L'opération SESHAIII consacrée au suivi et contrôle des mouvements transfrontaliers de bois ;
- ▶ L'opération DEMETER relative à la lutte contre les envois illicites de déchets et substances dangereux traversant les frontières ;
- ▶ L'opération THUNDERBALL de lutte contre la criminalité et le commerce liés aux espèces sauvages.

Coopération dans le cadre de l'OMC

En lien avec les règles de l'OMC visant à garantir la transparence des échanges entre ses membres, le Maroc a participé à l'examen des principales mesures liées au respect des obligations édictées par cette organisation.

Au titre de ces engagements, l'ADII s'est prononcée particulièrement sur les notifications suivantes :

- ▶ L'amélioration de la transparence dans le domaine des règles d'origine non préférentielles ;
- ▶ Le mécanisme d'examen des politiques commerciales relatif aux mesures commerciales ou liées au commerce ;
- ▶ Les besoins en assistance technique et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des engagements de la catégorie C que le Maroc a notifiés le 19.04.2018 en vertu de l'article 16 de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges (AFE).

Relations avec les autres organisations internationales

L'année 2019 a également été marquée par la participation de l'ADII aux travaux initiés par d'autres organisations internationales intervenant dans la gestion du commerce mondial.

La Douane a ainsi contribué le 03.10.2019 aux travaux de la 14^{ème} réunion du Comité permanent de coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) tenue en Turquie et qui a porté sur l'amélioration du commerce de transit dans les États membres de l'Organisation.

Elle a également pris part au premier atelier national sur le commerce des services au Maroc organisé à Casablanca par le Département du Commerce Extérieur en partenariat avec la CNUCED et le PNUD.

L'ADII À L'ÉCOUTE DE SON ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Cycle de rencontres à l'attention des Conseillers économiques établis au Maroc

Acteur incontournable dans la facilitation du commerce, l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements, la Douane a poursuivi en 2019 sa politique d'ouverture sur son environnement économique à l'international.

Ainsi, l'ADII, en partenariat avec le département des Affaires étrangères a organisé, les 14 et 15 février 2019, un cycle de rencontres d'information dédiées aux Conseillers économiques auprès des ambas-

sades accréditées au Maroc eu égard à l'importance de leur rôle dans la dynamisation de la coopération économique entre le Royaume et leur pays d'origine.

Ont pris part à cette importante rencontre les responsables chargés des affaires économiques et commerciales rattachés aux ambassades de plus de 60 pays qui ont profité de cette occasion pour échanger avec les responsables douaniers marocains sur les questions d'intérêt commun.

Le cycle a été complété par une visite du port de Tanger Méditerranée.



LA DOUANE A LA RENCONTRE DU CORPS DIPLOMATIQUE ACCREDITE A L'ETRANGER

Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, M. Nabyl LAKHDAR, s'est réuni, le 03.07.2019 au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, avec les Ambassadeurs accrédités à l'étranger nouvellement nommés par Sa Majesté le Roi que Dieu le glorifie.

Une occasion de mettre en exergue l'action de l'ADII dans sa dimension régionale et internationale et son dynamisme au sein des organisations internationales, notamment l'OMD et l'OMC.

C'était aussi l'occasion pour présenter aux diplomates marocains les sujets d'actualité dans le domaine de la coopération internationale douanière ainsi que les attentes par rapport aux différents accords commerciaux et douaniers.

A travers cette rencontre, la Douane a réaffirmé sa disposition à accompagner les ambassades marocaines dans le cadre de la diplomatie économique et les relations avec les Marocains Résidant à l'Etranger.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

Au cours de l'année 2019, la Douane a entrepris plusieurs démarches en vue d'instaurer une coopération solide et fructueuse avec ses partenaires classiques comme elle a initié des actions de coopération avec

d'autres douanes dans le but de diversifier ses relations de partenariat et profiter de nouvelles opportunités d'échange d'expertises.

PAYS PARTENAIRES	NATURE DE LA RENCONTRE	ACTIONS REALISEES	DATE	LIEU
ROYAUME-UNI	2 ^{ème} session du dialogue stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Actualisation de l'instrument juridique servant de base à l'assistance administrative mutuelle datant de 1994 ▶ Conclusion d'un protocole d'accord d'échange préalable ▶ Institution d'un groupe de travail mixte dédié aux questions douanières 	17.09.2019	Rabat
RUSSIE	▶ Action de coopération dans le cadre de la Commission mixte intergouvernementale établie entre les deux pays	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adoption d'un protocole sur l'échange de documents et de renseignements relatif à la valeur en douane ▶ Finalisation en cours d'un protocole sur la coopération, l'échange d'information et l'assistance mutuelle en matière d'origine ▶ Opportunité d'assister aux 40 événements professionnels et d'échanger avec près de 2300 personnes du monde des affaires 	2019	Rabat
	▶ Forum International des Douanes organisé par le Service fédéral des douanes russes abrité par le World Trade Center		24/25.10.2019	Moscou
ESPAGNE	2 ^{ème} réunion du groupe de travail bilatéral sur le dédouanement de marchandises au port commercial de Nador	▶ Discussion des modalités de mise en œuvre des procédures douanières à mettre en place	10.06.2019	Tanger
CHILI	1 ^{ère} session du comité mixte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conclusion d'un accord d'assistance administrative mutuelle ▶ Signature d'un protocole d'échange préalable d'informations 	27.05.2019	Rabat
SERBIE	2 ^{ème} session de la commission mixte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conclusion d'un accord d'assistance administrative mutuelle ▶ Etude en cours d'un protocole d'échange préalable d'informations 	06.03.2019	Rabat

CAPITAL HUMAIN



Les ressources humaines constituent le principal capital de l'ADII. Le renforcement de leurs capacités est une priorité permanente vu les défis grandissants qu'elles sont appelées à relever. La diversité et la sensibilité des métiers douaniers font que le personnel douanier doit être mobilisé pour agir au quotidien, mettre à profit ses connaissances et son expertise, s'investir et faire preuve d'un profond engagement vis-à-vis de l'Administration.

Pour valoriser son action et mobiliser davantage ses compétences, l'ADII a déployé en 2019 un ensemble de dispositifs permettant d'accompagner le développement professionnel de ses collaborateurs et de les rendre particulièrement impliqués face aux nouvelles exigences de rendement.

RENFORCER LES EFFECTIFS POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE SES MISSIONS

Les missions de l'ADII ne cessant d'évoluer et de s'élargir, le besoin en ressources humaines capables de faire face à ces évolutions se manifeste d'année en année, notamment dans les filières dédiées à la sécurisation des chaînes de contrôle et à la lutte contre la contrebande.

Ainsi, et en vue de renforcer la filière des brigades, il a été procédé en 2019 au recrutement de 206 adjoints administratifs de 3^{ème} grade (échelle 6), représentant une augmentation des effectifs de 4%.



ANTICIPER LES BESOINS FUTURS EN COMPÉTENCES EN METTANT À CONTRIBUTION LA GPEEC

Afin de mieux anticiper les évolutions des différents emplois et métiers et d'accompagner ses besoins futurs en compétences, l'ADII met à contribution les outils de la GPEEC afin de mieux adapter les profils disponibles aux exigences de sa stratégie et des objectifs tracés.

Dans ce cadre, l'entretien d'évaluation individuel instauré depuis 2012, permet, notamment de combiner les aspirations professionnelles du personnel douanier (mobilité géographique, changement de structure ou d'emploi, qualification, carrière...), aux évolutions que connaît l'environnement douanier, notamment l'accélération de la dématérialisation et de la digitalisation des procédures, l'accroissement de l'activité douanière et le renforcement de la déconcentration.

4635



entretiens d'évaluation réalisés, dont :

468 entretiens à l'AC

4167 dans les régions



PREPARATION DE LA RELEVE

En vue de disposer en temps opportun des compétences nécessaires pour assurer la continuité du service en cas de départ à la retraite ou de mobilité, l'administration a mis en place une démarche de « Préparation de la relève » visant les postes de middle management.

L'année 2019 fut marquée par la préparation d'un vivier de futurs responsables opérationnels, constitué de : 17 ordonnateurs, 22 receveurs et 14 chefs de subdivision.

Il a également été procédé à l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de développement pour la préparation au poste de « Directeur » au profit de 29 femmes, occupant les postes de responsabilité de chef de service et assimilé.



APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DES DOUANIERS PAR LA FORMATION POUR EXPRIMER TOUT LEUR POTENTIEL

La formation tient une place prioritaire au sein de la stratégie de l'ADII, qui demeure consciente que la préparation aux métiers de demain et aux nouvelles exigences de l'environnement sont les clés de sa performance à long terme. Qu'il s'agisse de nouvelles recrues ou de personnel déjà en activité, plusieurs actions ont été initiées pour rendre la formation accessible au plus grand nombre, faciliter l'apprentissage, soutenir la mise en œuvre de la stratégie et préparer les leaders de demain.

L'année 2019 a été marquée par le lancement des cycles de formation 2019-2020 au sein du nouveau site de formation, logé à Benslimane. Ce nouvel Institut de Formation Douanière a ouvert ses portes, le 18 octobre 2019, à la promotion des nouvelles recrues constituée de 456 jeunes éléments pour la formation initiale de neuf mois, alternant les volets militaire et douanier et destinée à les doter de compétences opérationnelles de base.

Le cycle international est également dispensé pour la première fois au sein de ce campus au profit de 45 cadres d'inspection de 16 pays africains et d'Haïti pour une durée de 9 mois.

A ces deux cycles phares, s'ajoutent d'une part, un cycle national des agents reclassés dans le cadre d'inspection pour mettre à niveau leurs connaissances sur le métier douanier et les préparer à exercer leurs nouvelles fonctions et d'autre part, des sessions de perfectionnement rentrant dans le cadre de la formation continue, aussi bien pour le personnel de l'ADII que celui d'organisme partenaires.



DIGITALISATION DE LA FORMATION

L'ADII tend à renforcer la formation par des capsules pédagogiques, sous forme de clip vidéo court traitant un thème de formation précis et d'une durée ne dépassant pas 5 minutes.

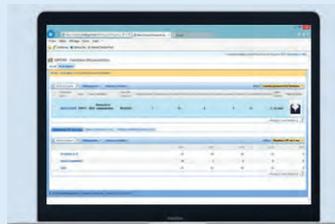
En 2019, il a été procédé à la conception et la réalisation de 2 capsules vidéo pédagogiques sur des thématiques liées à la « visite de la marchandise » et « l'Ecor ».



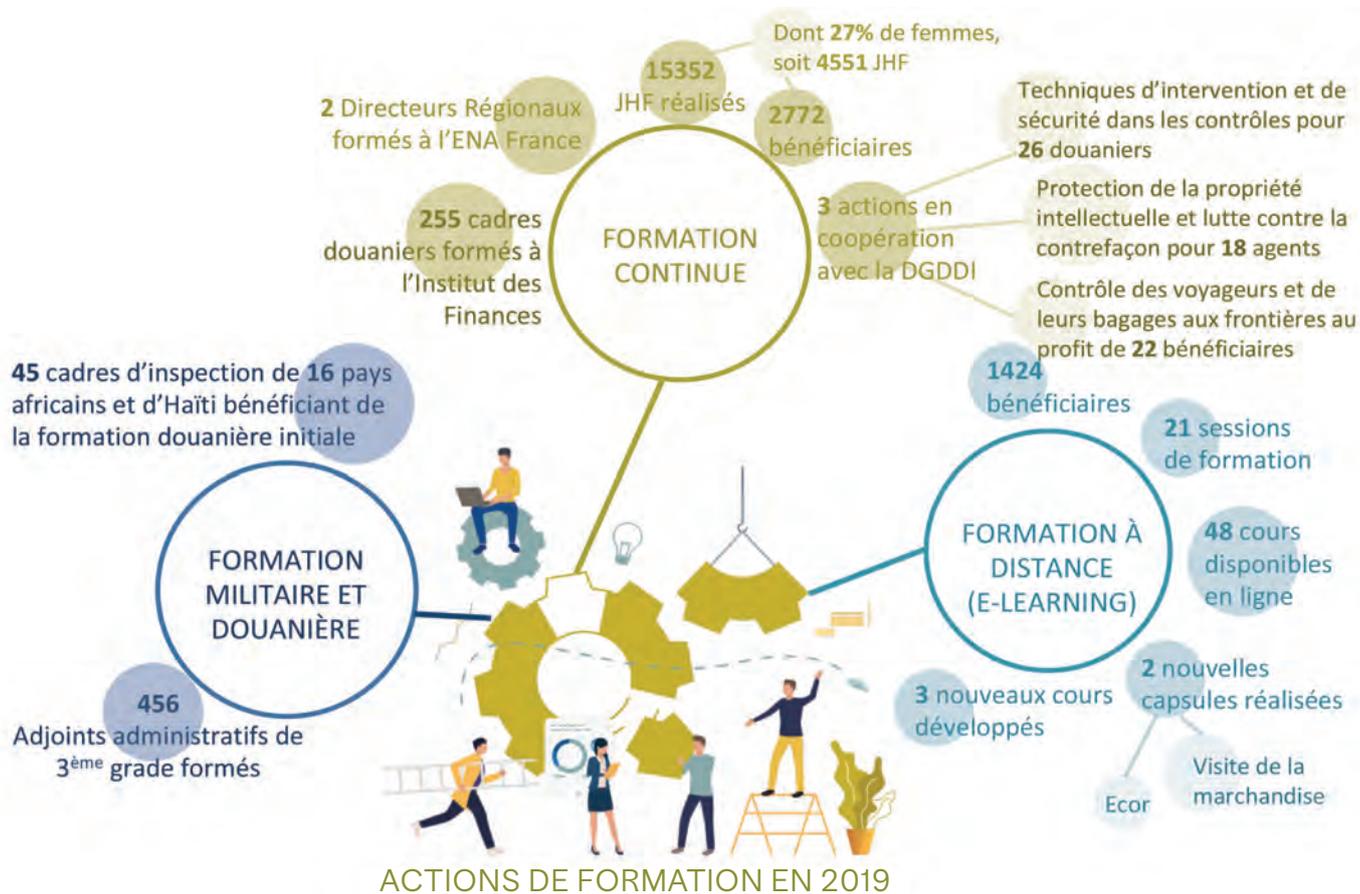
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Garantir le droit à la formation et la rendre accessible au plus grand nombre de douaniers sont les principaux vecteurs ayant sous-tendu la mise en place d'un Compte personnel de formation.

Mis en ligne depuis le 1^{er} octobre, ce nouveau service permet à chaque douanier de gérer par lui-même les options qui s'offrent en matière de formation pour renforcer ses capacités professionnelles et personnelles, prioriser ses besoins et tracer le cheminement de sa carrière. Une dotation annuelle de 5 jours de formation, au minimum et cumulable, est attribuée à chaque agent.



Les responsables hiérarchiques ainsi que les services gestionnaires de la formation sont tenus de faire bénéficier les agents de leurs dotations en jours de formation, de la manière la plus uniforme possible.



CULTIVER LES VALEURS D'ÉTHIQUE ET DE MÉRITOCRATIE ET SANCTIONNER LES VIOLATIONS DU CODE DE CONDUITE

En 2019, l'ADII, à titre d'encouragement et de reconnaissance de mérite, a octroyé des récompenses aux agents méritants, notamment pour la réalisation d'affaires importantes en matière de lutte contre la contrebande et de trafic de stupéfiants.

A contrario, et dans l'optique de recadrer les manquements professionnels constatés et pour renforcer les capacités des responsables et gestionnaires régionaux en la matière, un guide référentiel des affaires disciplinaires a été élaboré au cours de l'année 2019.

Dans le même sens, et dans le cadre du renforcement de l'éthique, une nouvelle version du Code de conduite a été mise à jour et diffusée à l'ensemble des agents, en recueillant leur engagement sur le respect des dispositions dudit code.



158

récompenses, dont :

89 encouragements et 69 notes de félicitation,

contre **176** sanctions

1770 

agents promus aux grades ou échelons supérieurs

127 

responsables redéployés

82 

postes de responsabilité pourvus

421 

agents bénéficiant de la mobilité géographique

GOUVERNANCE ET QUALITÉ DE SERVICE

L'ADII a fait sien l'impératif d'offrir une meilleure qualité de ses prestations et de satisfaire les attentes des opérateurs et des citoyens, selon une démarche prônant l'écoute et la concertation, la responsabilisation des structures, l'utilisation optimale des ressources disponibles et une meilleure communication avec les différents clients et ce, dans une optique d'efficacité publique.



MAINTENIR LE CAP DE LA COMMUNICATION PROACTIVE

En 2019, l'ADII a complété son dispositif de communication institutionnelle en recueillant les avis et réactions de ses clients-usagers à travers des sondages en ligne. Ce procédé s'ajoute aux réseaux sociaux Facebook et Twitter lancés en 2014, et au portail internet.

Par ailleurs, et pour une meilleure vulgarisation des procédures, l'ADII a veillé en 2019 à la réalisation et diffusion de 3 capsules vidéo animées, sur des sujets d'actualité ou revêtant une importance particulière, à savoir la contrebande, l'admission temporaire des véhicules, le paiement en ligne des créances douanières, notamment par le nouveau canal dénommé « débit direct ».

Dans le même sens, et en vue d'interagir avec les opérateurs économiques sur les nouvelles dispositions législatives en matière douanière, l'Administration a participé à quatre salons d'envergure internationale (MAROCUIR, SIAM, LOGISMED, LES RENCONTRES AFRICA).

Le Directeur Général a pour sa part animé deux rencontres avec les chambres de commerces étrangères (Chambre de commerce Belgo-Luxembourgeoise au Maroc et Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc), ainsi qu'une troisième avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc-Région Nord. Il a également été convié par le Conseil Economique, Social et Environnemental à une rencontre-débat autour de la « Situation économique et sociale dans les zones frontalières du Nord ».

Par ailleurs, pour une communication toujours proactive et en préparation de la conformité avec le projet de loi sur la simplification des procédures administratives, il a été procédé au niveau du portail Internet de l'Administration, à l'amélioration de la rubrique consacrée aux logigrammes des démarches douanières, en la rebaptisant « Catalogue de services » et en utilisant le canevas de documentation des prestations administratives prévu dans ledit projet de loi.

Infographie de la communication en 2019



CONFORMER L'ACCUEIL DES CLIENTS AUX STANDARDS DE QUALITÉ ÉTABLIS

La mise en conformité des dispositifs d'accueil est inscrite parmi les axes prioritaires de l'ADII pour améliorer ses prestations aux publics. Outre l'accueil physique, qui a été marqué en fin 2018 par la mise en conformité de ses composantes dans 25 sites douaniers jugés prioritaires, les autres canaux d'accueil ont connu plusieurs actions permettant de mieux prendre en charge les requêtes des clients.

A ce propos, l'accueil électronique, via la plateforme de gestion des requêtes soumise par voie électronique, a vu son champ d'application s'étendre à celles parvenant par courrier physique déposé auprès des structures ou par courrier électronique. Cette mesure a eu pour effet positif d'assurer une meilleure traçabilité des demandes et doléances des usagers et de réduire les délais de réponse, grâce au suivi instantané permis par la plateforme « e-requêtes ».

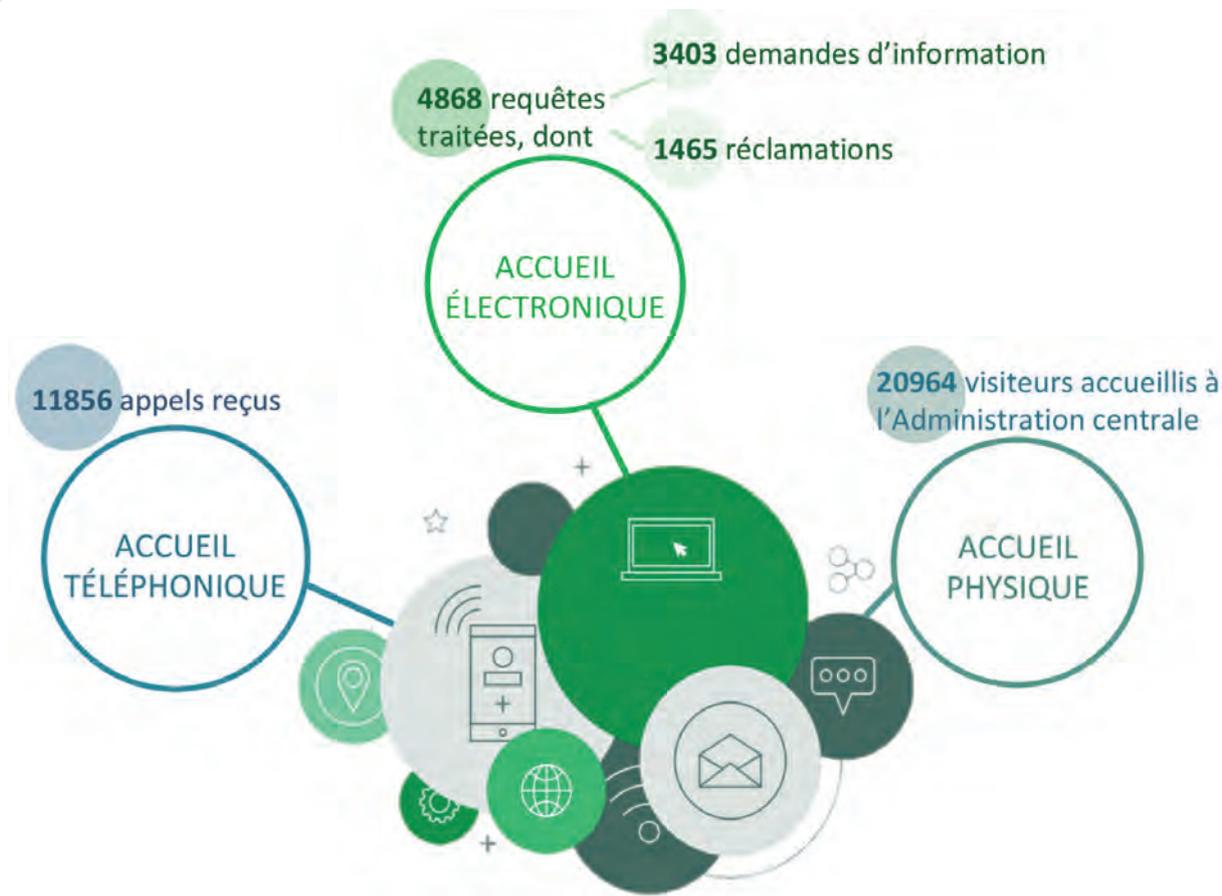


ENQUETE DE SATISFACTION DES USAGERS DE LA PLATEFORME E-REQUETES

Dans le but d'améliorer la qualité de traitement des requêtes et mieux répondre aux attentes des requérants, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des requérants ayant sollicité l'administration en 2019.

Le sondage a porté sur trois principaux volets, à savoir : l'accessibilité du formulaire des requêtes, la qualité de l'information communiquée ainsi que sa pertinence par rapport aux requêtes des usagers et enfin les délais de traitement des requêtes. Le taux de satisfaction enregistré s'est établi à 72%.

Chiffres-clés de l'accueil en 2019



ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE

Plan stratégique 2017-2021

Prévu pour une période de 5 ans, le plan stratégique de l'ADII pour la période 2017-2021 a connu un taux de réalisation important s'établissant à 92 % à fin 2019, soit pratiquement une avance de près de 2 ans sur les délais initiaux.

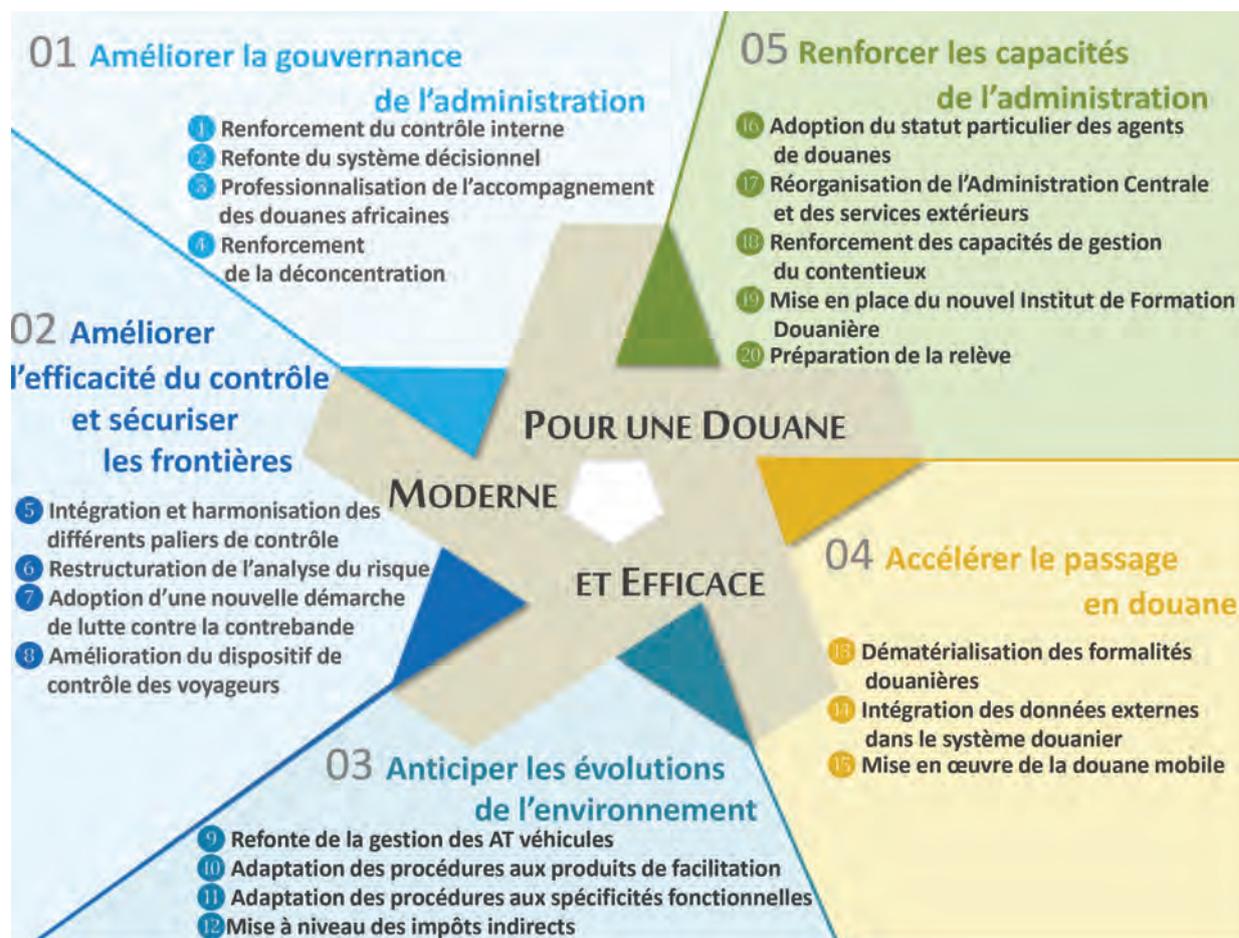
Cette performance a été le fruit de la conjonction de plusieurs facteurs, ayant permis, déjà à mi-parcours, de réaliser l'essentiel des projets formant le plan stratégique.

Ces facteurs sont l'implication effective de tous les responsables, le suivi rigoureux de l'exécution des projets par une cellule PMO dédiée, la remontée systématique des blocages et la recherche active de solutions à même de les lever rapidement, sans oublier la coopération effective avec les principaux partenaires de l'Administration.

92 % est le taux global d'exécution de la stratégie à fin 2019



Plan stratégique 2017-2021



Contrats-Objectifs-Moyens 2019

La signature des Contrats-Objectifs-Moyens (COM), considérés comme un outil incontournable de déclinaison de la stratégie, a été l'occasion d'enrichir le portefeuille des indicateurs contractualisés avec les directions régionales et d'automatiser la collecte des données relatives à quelques indicateurs. L'objectif étant de fiabiliser l'évaluation des COM et d'outiller les DR et les gestionnaires centraux pour le suivi des

activités concernées.

A cet effet, les changements introduits dans le portefeuille se sont focalisés sur une meilleure évaluation des efforts des services déconcentrés en matière d'efficacité du contrôle, de consolidation des recettes douanières et de gestion des marchandises saisies ou abandonnées.

AUTOMATISATION DES INDICATEURS

Huit (08) indicateurs suivis dans le cadre de contrats objectifs-moyens signés avec les directions régionales ont été automatisés durant l'année 2019. L'extraction des données se fait ainsi directement du nouveau système décisionnel de l'ADII sans se référer aux structures gestionnaires, chargées auparavant de collecter manuellement les données.

NOS CAPSULES VIDÉOS



PAIEMENT
ELECTRONIQUE
DES CREANCES

CONTREBANDE



DEBIT DIRECT

ADMISSION
TEMPORAIRE DES
VEHICULES



Accédez directement
à nos capsules vidéo
en scannant le code
QR correspondant





ZOOM SUR LES RÉGIONS



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ORIENTAL (DRO)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



18,087 MILLE
DUM
souscrites



1,7 MMDH
de recettes
douanières



1 MMDH
de recettes au
titre de la TVA

OPÉRATION MARHABA



683 MILLE passagers
à l'entrée
639,5 MILLE passagers
à la sortie



95,7 MILLE véhicules
à l'entrée
91,6 MILLE véhicules
à la sortie

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



13,3 MDH
de droits et taxes
compromis suite au
contrôle a posteriori



27,1 MDH
de droits et taxes
perçus suite au
contrôle des voyageurs



11,5 MDH
de devises
saisies

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE



1947
affaires réalisées



11 309
comprimés
psychotropes
588 KG
de chira saisis



42 127 KG
de sacs en
plastique saisis

RESSOURCES HUMAINES



601
Agents



77 %
Agents de brigade



13 %
de femmes



15 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2019, les recettes de la DRO se sont élevées à 1,7 MMDH, soit une hausse de 8% par rapport à l'année 2018 due à une augmentation des recettes de la TIC d'environ 34% et de celles des droits de douane de près de 21%.

Quant aux recettes générées par le dédouanement des véhicules, elles ont enregistré une augmentation de 26% s'élevant à 99,2 MDH contre 78,5 MDH en 2018.

Lutte contre l'informel

L'ouverture d'une ligne maritime commerciale au port de Béni Ensar et la réduction du flux de contrebande transitant par le poste de Bab Melilia ont été assorties de mesures d'accompagnement visant à convertir les commerçants s'approvisionnant de la contrebande en importateurs.

Ainsi, 628 nouveaux registres de commerce ont été insérés dans le système BADR contribuant à une hausse de 20 % des droits de douane perçus par l'ordonnancement de Nador Port.

Lutte contre la contrebande

La DRO ne cesse d'adapter son action en matière de lutte contre la contrebande en vue de cadrer et orienter au mieux ses interventions sur le terrain.



Affaire de saisie
de **929** portables à l'état neuf
d'une valeur de 7,8 MDH

Les efforts consentis dans ce sens se sont soldés par plus de 1 947 interventions donnant lieu à la saisie de marchandises d'une valeur estimative de 218 MDH, hors moyens de transport.

Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle immédiat a permis la perception de plus de 12,5 MDH de droits et taxes supplémentaires en plus de 7,8 MDH d'amendes.

Pour le contrôle a posteriori, la DRO a réalisé 41 enquêtes ayant débouché sur plus de 13,3 MDH de droits et taxes compromis et relevé 100 infractions de change avec une contrevaleur de 11,2 MDH contre 4,8 MDH en 2018.



Lutte contre le trafic des stupéfiants

Les actions déployées en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants ont permis la saisie de 11 309 unités psychotropes et de 588 kg de résine de cannabis.

L'engagement en matière de lutte contre la prolifération des sacs plastiques a été également poursuivi permettant la saisie de plus de 42 tonnes de ces produits, soit une augmentation de 154 % par rapport à l'année 2018.

Protection de la faune et de la flore

Les agents de brigade de la région d'Oujda ont réalisé une saisie exceptionnelle portant sur 1 680 oiseaux Chardonneret, une espèce protégée dont la chasse est interdite.

De plus, les agents douaniers au poste frontalier Bab Melilia ont déjoué une tentative d'importation illicite d'une ruche abritant des milliers d'abeilles noires africaines.

Contrôle des voyageurs

Le flux des passagers transitant par la région a connu une augmentation de l'ordre de 10% à l'entrée et de 19% à la sortie par rapport à l'année 2018, permettant la perception de 27,1 MDH de droits et taxes au niveau des différents postes du contrôle des voyageurs.

DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE TANGER- MEDITERRANÉE

(DDPTM)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



254,8 MILLE
DUM souscrites
dont 67% à l'import



17,41 MMDH
de recettes
douanières



8,44 MMDH
de recettes au
titre de la TVA

OPÉRATION MARHABA 2019



24%
de voyageurs
par voie maritime
48%
de flux
de voitures



693,6 MILLE
passagers
à l'entrée
679,8 MILLE
passagers
à la sortie



189 MILLE
véhicules
à l'entrée
170,4 MILLE
véhicules
à la sortie

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



107,69 MDH
de droits et taxes
compromis suite au
contrôle a posteriori



66,2 MDH
de droits et taxes
perçus suite au
contrôle des voyageurs



16,2 MDH
de devises
saisies

LUTTE CONTRE LE TRAFFIC ILLICITE DES STUPÉFIANTS



81,832 TONNES
de résine de cannabis
saisies contre
2,53 TONNES en 2018



568 MILLE
comprimés
psychotropes
saisis



506,5 MILLE
paquets de cigarettes
saisis à l'issue d'une
tentative d'importation
frauduleuse

RESSOURCES HUMAINES



574
Agents



70%
Agents de brigade



11%
de femmes



37%
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2019, les recettes se sont élevées à 17,4 MMDH, une hausse de 4,8% par rapport à l'année dernière. Les recettes des Droits de Douane ont progressé de 13,12% atteignant 1,43 MMDH tandis que celles générées par la TIC se sont accrues de 7,63% pour enregistrer un montant de 6,48 MMDH.

Les recettes de la TVA sont restées relativement stables avec une augmentation de 1,31%, soit un montant de 8,44 MMDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Les douaniers relevant de la DDPTM ont fait face à divers cas de fraude en 2019. Ainsi, le bénéfice indu de la compensation suite à l'export préalable de produits pétroliers sous couvert d'attestation de réception non authentique a donné lieu à un montant de 7,3 MDH de droits et taxes éludés et une amende transactionnelle perçue qui s'est élevée à 2,74 MDH.

En matière de régimes économiques en Douane, une tentative de fraude portant sur une décharge abusive d'une quantité de tissu d'une valeur de 882 mille DH a été mise en échec.



Contrôle a posteriori

Suite aux 144 enquêtes réalisées durant l'année 2019, des résultats exceptionnels ont été enregistrés en termes de saisies et de recettes. En effet, les actions de contrôle menées ont permis de recouvrer 31,28 MDH de droits et taxes additionnels et d'amendes.

Dans ce cadre, une affaire exceptionnelle a été réalisée consistant en l'interception de 35 362 kg de tissus d'une valeur globale de 2,65 MDH à bord de deux conteneurs servant à des importations frauduleuses sous couvert de faux documents.

Lutte contre la contrebande

En matière de lutte contre la contrebande, deux tentatives importantes de fraude ont été déjouées. La 1^{ère} a permis la saisie de 1 928 Smartphones d'une valeur globale de 4,78 MDH. La seconde a été réalisée en coordination avec la Brigade Nationale des Douanes et a permis d'intercepter 162 tonnes de tissu d'une valeur globale de 17 MDH.



Saisie de cigarettes de contrebande
d'une valeur de **17,7 MDH**

Lutte contre le trafic des stupéfiants

En 2019, les agents de la DDPTM ont réalisé des saisies record de résines de cannabis totalisant une quantité globale de 81,8 tonnes. Les affaires les plus remarquables ont concerné la saisie de 27,3 tonnes de résines de cannabis camouflées dans des machines, 16,2 tonnes à l'intérieur d'un conteneur en provenance de la zone franche et 13,75 tonnes dissimulées dans une cachette aménagée au fond d'une remorque.



Saisie de **568 000** comprimés
psychotropes à l'import

Protection de la faune et du patrimoine national

Sur ce registre, les agents douaniers de la DDPTM ont réussi à faire échouer deux tentatives d'exportation illicites. La 1^{ère} a consisté en la saisie de 400 tortues dans le cadre du contrôle des voyageurs, tandis que la seconde a concerné la saisie de 48 pièces de pierres de météorites et des articles de paléontologie.

DIRECTION RÉGIONALE DE TANGER- TÉTOUAN- AL-HOCEIMA (DRTTA)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



135,7 MILLE
DUM
souscrites



705 MDH
de recettes
douanières



430 MDH
de TVA
à l'importation

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



6,1 MILLIONS
de passagers



24 MDH
de recettes
générées



41,5 MDH
de devises
saisies

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS



346
affaires
constatées



8,3 TONNES
de chira saisies



105,4 MILLE
comprimés
psychotropes saisis

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE



172 MDH
de marchandises saisies



924
affaires enregistrées

RESSOURCES HUMAINES



628
Agents



66 %
Agents de brigade



20 %
de femmes



22 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

L'activité commerciale de la DRTTA a évolué, en 2019, marquant une hausse de 12% des DUM sous-crités atteignant 135,7 mille DUM. 64% de ces déclarations ont été enregistrées sous les Régimes Economiques en Douane (RED), une augmentation de 15% par rapport à l'année écoulée.

Les recettes douanières globales de la DRTTA ont atteint 705 MDH, en hausse de 12,4% par rapport à l'année 2018. 61% de ces recettes reviennent à la TVA qui a augmenté cette année de 9,4%.

Facilitation et accompagnement de l'entreprise

Le nombre de décisions de cautionnement accordées aux sociétés de la région a augmenté de 34% pour se situer à 78 décisions, dont 60% représentent des facilités de cautionnement d'engagement des entreprises exportatrices installées dans la zone d'accélération industrielle à Tanger.

De même, la DRTTA a accordé sept décisions de création ou d'extension d'entrepôts privés particuliers. Elle a également accompagné 13 sociétés dans différents secteurs d'activité en matière de paiement électronique et de gestion des comptes RED.

Par ailleurs, la DRTTA a amélioré son délai moyen de traitement des requêtes des clients et usagers qui est passé de 3,7 jours en 2018 à 1,9 jours en 2019.



Lutte contre la fraude et le trafic des stupéfiants

Dans le cadre du suivi des comptes RED visant l'instauration d'une concurrence loyale entre les opérateurs, la DRTTA a décelé une affaire d'abus de régime dont les droits et taxes éludés s'élèvent à 12 MDH.

Mettant le renseignement au profit de la lutte contre le trafic des stupéfiants, la DRTTA a réussi à réaliser des opérations d'envergure notamment la saisie de 1,9 tonnes et de 4 tonnes de chira.



Contentieux

Le nombre total des affaires constatées en 2019 a légèrement baissé pour se situer à 9 086 affaires contre 9 173 en 2018 dont 51% réglées à l'amiable.

La DRTTA s'est également penchée sur le suivi des dossiers contentieux afin de garantir les droits de l'Administration. Elle a ainsi effectué 240 saisies conservatoires contre des infracteurs se rapportant à des biens immobiliers et fonds de commerce.



Pour la saisie à l'import de devises d'une contre-valeur globale de **25 MDH**

DIRECTION RÉGIONALE DE RABAT-SALÉ- KÉNITRA

(DRRSK)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



24,2 MILLE
DUM
souscrites



141,68 MDH
de recettes suite
au dédouanement
de **2 508** véhicules



385,5 MDH
de recettes
douanières



1H 51 MIN
de délai de
dédouanement

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



49,5 MDH
de droits et taxes et
amendes recouvrés au
titre du CAP

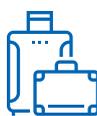


1,5 MDH
générés par le
contrôle a posteriori
relatif au change



9,3 MDH
de devises
saisies

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE DES STUPÉFIANTS



1,7 MDH
d'amendes perçues
suite au contrôle
des voyageurs



27,8 MDH de marchandises
de contrebande
saisies y compris
les moyens de transport



1929 KG de Kif
416 KG de tabac en feuille
1339 KG de tabac moulu

RESSOURCES HUMAINES



325
Agents



50 %
Agents de brigade



34 %
de femmes



42 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Grâce à la dynamique que connaît la zone d'accélération industrielle Atlantic Free Zone, l'activité de la DRRSK a connu en 2019 une évolution importante avec une hausse de 26% du nombre de déclarations souscrites, passant de 19,1 mille DUM en 2018 à 24,2 mille. Le montant des recettes, quant à lui, a reculé de 20% se situant à 376,9 MDH contre 462 MDH en 2018.

Facilitation et accompagnement

En 2019, la DRRSK a organisé plusieurs séminaires pour vulgariser les modes de paiement électroniques des créances douanières.

Une journée d'information sous le thème « la dématérialisation de la délivrance des certificats d'origine à l'export » a été également organisée au profit des représentants des opérateurs et des transitaires.

Amélioration des conditions d'accueil des usagers

Afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers, la DRRSK a inauguré un nouveau siège abritant ses bureaux au niveau du quartier de l'Agdal.

Dans le même sens, un nouveau local a été inauguré à Kénitra pour abriter la subdivision et la brigade de surveillance de Kénitra.

Lutte contre la fraude commerciale

En matière de contrôle, les efforts consentis par les agents de la DRRSK ont permis, à travers 68 opérations de contrôle a posteriori, le recouvrement de 49,5 MDH de droits et taxes et d'amendes.

Pour ce qui est des infractions liées à la réglementation de change, un montant infractionnel de 1,48 MDH a été enregistré.

Lutte contre la contrebande

Les actions déployées par les brigades relevant de la DRRSK se sont traduites par d'importantes réalisations, relevant la valeur des marchandises saisies de 14,5 MDH en 2018 à 24,3 MDH en 2019 et ce, hors moyens de transport évalués quant à eux à 3,5 MDH.

Plusieurs affaires exceptionnelles ont été réalisées dans ce cadre, dont la saisie d'effets vestimentaires

à l'état neuf d'une valeur de 1,9 MDH, des tissus d'habillement et des effets vestimentaires estimés à 3,1 MDH ainsi qu'un matériel électronique (smartphones, tablettes...) d'une valeur globale de 4,7 MDH.



Contrôle des voyageurs

En vue d'assurer un contrôle approprié et un passage fluide aux voyageurs de l'aéroport de Rabat-Salé, la DRRSK recourt aux techniques de ciblage pour le choix des contrôles à effectuer. Cette démarche a permis la collecte de 1,7 MDH d'amendes et 542 mille DH de droits et taxes perçus tandis que la contre valeur des devises saisies a atteint 9,36 MDH.



Valeur globale des marchandises saisies de **22,3 MDH**

Vente des marchandises saisies

En 2019, la vente des marchandises saisies ou abandonnées en Douane a généré 13,3 MDH, soit une évolution de plus de 100% par rapport à l'année précédente. Cette performance a été possible grâce notamment aux ventes de téléphones portables réalisées pour le compte des autres directions régionales ainsi que la vente des saisies de la Brigade Nationale des Douanes.

DIRECTION RÉGIONALE DE FÈS MEKNÈS

(DRFM)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



4,1 MILLE
DUM
souscrites



429 MDH
de recettes
douanières



277,8 MDH
au titre de la Taxe
Intérieure de Con-
sommation (TIC)



1996 déclarations de mise à la consommation des véhicules (MCV)
60,6 MDH de recettes liées au dédouanement de voitures

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



5,5 MDH
de droits et taxes
redressés suite
au contrôle immédiat



6,7 MDH
de droits et taxes
compromis suite au
contrôle a posteriori



37,1 MDH
de marchandises
de contrebande
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,4 MILLIONS
de passagers



316 MILLE DH
de droits et taxes
perçus



4 MDH
de devises
saisies

RESSOURCES HUMAINES



254
Agents



56 %
Agents de brigade



31 %
de femmes



30 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Durant l'année 2019, la DRFM a pu collecter plus de 429 MDH de recettes douanières dont 277,8 MDH issues de la TIC et 60,6 MDH du dédouanement des véhicules.

Lutte contre la contrebande

Les interventions des brigades relevant des subdivisions de Fès et Meknès ont permis de réaliser d'importantes affaires de saisie de marchandises de contrebande en 2019. La valeur totale des saisies réalisées est estimée à 37,1 MDH dont 9 MDH réalisée suite à une affaire portant sur les parties et pièces détachées de véhicules.



Contrôle des voyageurs

Conscients de l'importance de l'aéroport Fès Saïss dans la dynamique touristique de la région de Fès Meknès qui a pu accueillir plus de 1,4 million de passagers en 2019, les services de la DRFM poursuivent leurs efforts afin de préserver le passage fluide et accueillant réservé habituellement aux voyageurs sans négliger les exigences dictées par les impératifs du contrôle.

Dans ce sens, les équipes chargées du contrôle ont pu intercepter des marchandises non déclarées par les voyageurs dont la valeur totale est estimée à 4 MDH.



Accompagnement des entreprises

La DRFM veille à renforcer son rôle dans le développement économique et social de la région Fès Meknès. A cet effet, elle mobilise les ressources mises à sa disposition pour offrir aux entreprises de la région l'accompagnement et l'assistance nécessaires à l'amélioration de leur compétitivité.

Ainsi, les responsables de la DRFM ont multiplié les rencontres avec les opérateurs économiques afin de présenter les différents produits douaniers et les facilités qui leur sont octroyées (OEA, paiement électronique, facilités de cautionnement...), notamment à l'occasion du Salon International de l'Agriculture à Meknès.

Par ailleurs, 12 entreprises de la région ont bénéficié du renouvellement de leur statut OEA.

DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE CASABLANCA (DDPC)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



214 MILLE
DUM
souscrites



35,2 MMDH
de recettes douanières
représentant **35 %** des
recettes nationales

GESTION DU CONTENTIEUX



7 338
affaires
constatées



98,4 %
d'affaires réglées
par voie transactionnelle

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



2,13 MMDH
de droits et taxes
additionnels au titre
du contrôle de la valeur



57,8 MDH
de droits et taxes
compromis au titre du
contrôle a posteriori



111 mesures de suspension dans le cadre
de la lutte contre la contrefaçon



114 MILLE
opérations de scannage
effectuées

RESSOURCES HUMAINES



539
Agents



52 %
Agents de brigade



25 %
de femmes



27 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Nouvelle organisation

Pour accompagner la dématérialisation du circuit de dédouanement, la DDPC a adopté des mesures organisationnelles novatrices dans le traitement des DUM admises pour conformes basées sur le télé-contrôle.

Les ordonnancements effectuant le télé-contrôle qui sont domiciliés au niveau du siège de la DDPC traitent près de 85% des DUM.

Cette organisation a eu pour effet la réduction des accès à l'enceinte portuaire (agents douaniers et déclarants) ainsi que la concentration des flux soumis à vérification physique dans deux ordonnancements à charge du travail maîtrisée.

Un point d'accueil et d'information a été mis également en place auprès des ordonnancements de télé-contrôle des importations. L'objectif étant de traiter les demandes d'information des déclarants concernés tout en encourageant les échanges via BADR.



Lutte contre la fraude

La nouvelle organisation du travail a permis une meilleure efficacité du contrôle. La veille exercée au titre du contrôle a posteriori a, effectivement, permis de déceler plusieurs cas de fausse déclaration d'espèce générant ainsi des droits et taxes supplémentaires et alimentant, par la même, le système BADR par des indicateurs de risque pour améliorer le ciblage.

En matière de contrôle a priori, la DDPC a ciblé 354 lots présentant un risque potentiel de fraude pour les soumettre à la visite physique.

Par ailleurs, le port de Casablanca a été doté de 5 scanners au cours de l'année 2019 ayant permis d'augmenter le nombre des contrôles non intrusifs de 11% pour atteindre 114 mille opérations.



Lutte contre la sous-facturation

Durant l'année 2019, le contrôle de la valeur a généré 2,13 MMDH de droits et taxes, soit 73,4% du montant des droits et taxes récupéré au niveau national.

Lutte contre le trafic des stupéfiants

Sur ce registre, 3 affaires ont été réalisées permettant la saisie de 904 kg de Chira contre 240 kg au cours de l'année précédente.

Accompagnement des entreprises

La DDPC a accompagné 240 entreprises dans différents domaines notamment en matière de paiement électronique. Le porte-à-porte mené dans le cadre de l'assistance de proximité a permis de toucher 220 PME. 138 d'entre elles ont réussi à réaliser leurs premières opérations de paiement électronique avec succès.



Pour la découverte de nouveaux modes opératoires organisés du trafic des stupéfiants

DIRECTION RÉGIONALE DE CASABLANCA SETTAT (DRCS)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



391,1 MILLE
DUM
souscrites



31,5 MMDH
de recettes
douanières



15,4 MMDH
de recettes au
titre de la TIC



45,3 MDH
de recettes de la garantie
des métaux précieux

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



27,7 MDH
de recettes additionnelles
suite au contrôle a priori



191,3 MDH
de recettes additionnelles
suite au contrôle de la valeur



60,4 MDH
de droits et taxes compromis
suite au contrôle a posteriori



67 MDH
de marchandises de
contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



4,9 MDH
de droits et taxes perçus suite
au contrôle des voyageurs

RESSOURCES HUMAINES



969
Agents



57 %
Agents de brigade



27 %
de femmes



28 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Magasins et aires de dédouanement (MEAD)

Suite à la création de quatre nouveaux MEAD, le nombre des unités installés à la DRCS s'est élevé à 60 magasins, soit 75% du nombre total au niveau national.

En termes d'activité de dédouanement, les MEAD de la DRCS ont traité 182,6 mille DUM, représentant ainsi une valeur totale déclarée de 53,2 MMDH.

Avec cette réalisation, les MEAD accaparent 47% du total des DUM enregistrées et 29% des recettes budgétaires au niveau de la région.

Zone franche de Nouasseur

La zone franche de Nouasseur ne cesse de se développer grâce à l'afflux des sociétés industrielles, particulièrement celles opérant dans le secteur aéronautique et dont la production est destinée à l'export.

L'activité douanière de la Zone Franche affiche une croissance continue, notamment en termes de nombre de DUM souscrites qui a augmenté en 2019 de 5,64%.

Le transit pour l'export occupe la première place avec 46% des déclarations déposées par les entreprises installées dans la zone franche.

Cette année, le nombre de déclarations de transit a augmenté de 120% en comparaison avec 2018, ce qui atteste de l'accroissement de l'activité exportatrice de cette zone.

Recettes et lutte contre la fraude

En 2019, les recettes budgétaires de la DRCS s'élèvent à 29,34 MMDH contre 27,63 MMDH en 2018. Elle contribue ainsi à près du tiers des recettes de l'Administration, soit 30,96%.

En matière de contrôle, les redressements de la valeur ont généré 191,3 MDH de recettes additionnelles en 2019 contre 171 MDH en 2018.

Garantie des métaux précieux

Le bureau de Casablanca-Garantie continue à se positionner comme premier bureau chargé du contrôle des métaux précieux au niveau national. Les recettes réalisées en 2019 s'élèvent à 45,3 MDH, en augmentation de 4,4% par rapport à 2018.

Contrôle des voyageurs

En 2019, le nombre des voyageurs ayant transité par l'aéroport Mohammed V a dépassé la barre des 10 millions voyageurs, ce qui représente une augmentation de 6,25% par rapport à 2018.

Les contrôles associés au mouvement des voyageurs ont donné lieu à 662 affaires contentieuses ayant permis la perception de 4,9 MDH de droits et taxes et 2,1 MDH d'amendes.



Pour l'apurement de 83% du stock de marchandises en souffrance

DIRECTION INTERRÉGIONALE DU CENTRE SUD (DICS)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



22,7 MILLE
DUM
souscrites



10,1 MMDH
de recettes
douanières



8,8 MMDH
de recettes au titre
de la TIC et de la TVA

CONTRÔLE DE VOYAGEURS



6,6 MILLIONS
de passagers



18,2 MDH
de devises
saisies



1,8 MDH
de droits et
taxes perçus

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



15 enquêtes diligentées au titre du
contrôle a posteriori, ayant généré
6,9 MDH de droits et taxes compromis

Saisie de **16,8 KG** de civelles vivantes,
dans le cadre de la lutte contre le trafic
des espèces protégées

RESSOURCES HUMAINES



388
Agents



63%
Agents de brigade



26%
de femmes



28%
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Les recettes de la DICS ont affiché une hausse de 10% se situant à 10,1 MMDH.

Les recettes de la TIC et de la TVA y occupent la principale place avec des contributions respectives de 45% et de 43%.

Grâce au port de Jorf Lasfar, l'un des principaux maillons de l'infrastructure portuaire du Maroc, la Direction Interprovinciale de Safi a enregistré 8,7 MMDH de recettes budgétaires au titre de l'année 2019, soit 95% des recettes de la DICS.

Lutte contre la contrebande

Les interventions des équipes de la DICS ont permis de réaliser des saisies importantes dans le cadre de la lutte contre la contrebande.

Parmi les réalisations les plus remarquables, figurent la saisie de 6,3 Kg d'articles de bijouterie en métal blanc, 23,7 tonnes de sacs en plastique prohibés ainsi que 46 500 paquets de cigarettes, 1 450 kg et 2 400 unités de tabacs à Chicha.



De même, les contrôles effectués ont permis de saisir une quantité de médicaments soumis à autorisation, notamment 1180 capsules de BECOZYME à l'encontre de deux voyageurs étrangers.

Facilitation et accompagnement des entreprises

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, plusieurs actions de formation et de sensibilisation ont été réalisées, aux niveaux régional et local, au profit des opérateurs économiques et transitaires ayant porté, notamment, sur le paiement multicanal et les dispositions de la loi de finances 2019.

En termes de facilitation, 32 sociétés ont été agréées pour le statut OEA et 4 dossiers de renouvellement d'agrément ont été traités.

Contrôle des voyageurs

L'aéroport Marrakech-Ménara a enregistré depuis l'année 2017 une évolution annuelle moyenne à deux chiffres du nombre de passagers, franchissant le cap de 6 millions de passagers en 2019.

Durant cette année, le contrôle des voyageurs a permis la réalisation de 616 affaires en matière de change, la perception de 2,7 MDH d'amendes et la saisie de devises d'une contre-valeur de 18,2 MDH.



Contrôle a posteriori

La DICS a diligenté 15 enquêtes en matière de contrôle a posteriori en 2019 ayant généré un montant de droits et taxes compromis de l'ordre de 6,9 MDH. Une part de 71% de ces droits et taxes, soit 4,9 MDH, porte sur des royalties non déclarées.



Saisie de 23.690 tonnes de sacs en plastiques prohibés

DIRECTION INTERRÉGIONALE D'AGADIR

(DIA)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



30,9 MILLE
DUM
traitées



2,9 MMDH
de recettes
douanières



1,5 MMDH
au titre de la Taxe sur
la Valeur Ajoutée (TVA)

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE



652
barrages et
embuscades exécutés



16,4 MDH
de marchandises
saisies



1,2 MILLIONS
unités de cigarettes
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



1,5 MILLE
affaires contentieuses
enregistrées



23,4 MDH
d'amendes
recouvrées



23 enquêtes diligentées
ayant généré **12** MDH
de droits et taxes
compromis

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



2 MILLIONS
de passagers



6,6 MDH
de droits et
taxes perçus



5,2 MDH
de devises
saisies

RESSOURCES HUMAINES



256
Agents



67 %
Agents de brigade



16 %
de femmes



24 %
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Le nombre total des DUM de la DIA a connu une légère augmentation (+1,3%) par rapport à 2018 due à la hausse de 3% des DUM au titre des exportations, formées principalement des produits agricoles et de la mer.

La baisse sensible des importations et le recul de 10,4% des recettes de la TIC ont entraîné une diminution de 3,3% des recettes douanières s'établissant à 2,9 MMDH avec 1,5 MMDH de recette de la TVA à l'importation.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

L'année 2019 a été marquée par la saisie de quantités importantes de marchandises de la contrebande dont la valeur est estimée à 16,4 MDH.

L'affaire la plus exceptionnelle se rapporte à la saisie de 7280 flacons d'une solution vétérinaire injectable.



La lutte contre le trafic de stupéfiants a été également fructueuse. L'intervention la plus remarquable concerne la saisie de 826 kg de kif en tige et de 167 kg de feuille de tabac.

Renforcement des capacités

A l'occasion du 44^{ème} anniversaire de la Marche verte, la DIA a inauguré le nouveau siège de la brigade de Sidi Ifni. Un projet inscrit dans la stratégie de l'ADII visant, à la fois, l'amélioration des conditions de travail des agents douaniers et le renforcement des actions de la lutte contre la contrebande dans la région Guelmim Oued Noun.

Contrôle des voyageurs

L'aéroport Agadir Al Massira a franchi le cap de 2 millions de passagers en 2019 consolidant ainsi sa position en tant que 3^{ème} aéroport du Royaume en termes de trafic passager.

L'augmentation du nombre de voyageurs a eu pour effet une hausse de 33% de la contre-valeur des devises saisies s'établissant à 5,2 MDH et un montant de droits et taxes de 6,6 MDH.

Contentieux

Le nombre d'affaires contentieuses enregistrées a atteint 1528 affaires, en baisse de 21% par rapport à 2018.

Le montant des amendes recouvrées, à ce titre, est de 23,4 MDH. S'agissant des moyens de règlement, la DIA a transigé dans 71% des cas.



Gestion de la relation client (GRC)

La DIA continue de consolider ses efforts dans le cadre de la GRC en améliorant notamment le délai moyen de traitement des requêtes. Avec 185 requêtes reçues en 2019, ledit délai a nettement diminué passant de 2,2 jours en 2018 à 1,6 jours en 2019.



Pour la saisie d'un fourgon chargé de cigarettes et Maassel d'une valeur estimée de 1,1 MDH

DIRECTION INTERRÉGIONALE DU SUD (DIS)



CHIFFRES CLÉS

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



27,4 MILLE
DUM
souscrites



773,3 MDH
de recettes
douanières



438,6 MMDH
au titre de la Taxe sur
la Valeur Ajoutée (TVA)

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



53,3 MDH
de droits et taxes
redressés suite au
contrôle immédiat



17 MDH
de marchandises
de contrebande
saisies



6,2 MILLIONS
d'unités de cigarettes
de contrebande
saisies



19,8 TONNES
de chira saisies

PROTECTION DES VOYAGEURS



239,5 MILLES
voyageurs à l'arrivée
des aéroports



12,1 MDH
de devises
saisies

RESSOURCES HUMAINES



184
Agents



54%
Agents de brigade



12%
de femmes



30%
de cadres

RÉALISATIONS PHARES

Activité commerciale

L'année 2019 a été marquée par le transfert du siège de la Direction Interrégionale du sud à la ville d'Ed-Dakha et ce, afin d'offrir un service de proximité aux opérateurs et voyageurs qui utilisent le poste frontalier El Guerguarate.

Ce poste frontalier ne cesse de prendre une ampleur économique croissante et un poids stratégique au niveau de la région. En témoigne l'accroissement du flux routier transitant par ce poste qui a fortement augmenté en 2019 en passant à 66 677 millions de tonnes, contre 20 803 millions de tonnes en 2018, ce qui s'est traduit par la souscription de 3 234 DUM supplémentaires.



Lutte contre la fraude commerciale

La DIS a poursuivi la normalisation des opérations commerciales réalisées dans la région avec la législation et réglementation en vigueur et ce, à l'instar des autres bureaux douaniers du Royaume.

A cet effet, et grâce aux efforts des équipes chargées du contrôle immédiat, le montant perçu des droits et taxes a avoisiné en 2019 les 54 MDH dont plus de 90% généré suite au contrôle de la valeur.

Lutte contre la contrebande

La valeur estimative des saisies de contrebande hors stupéfiants a atteint 17 MDH en 2019. Une mention particulière est accordée à la saisie des cigarettes de contrebande qui a connu une hausse remarquable de 270 % en comparaison avec l'année 2018 portant le nombre des unités saisies à 6,2 millions.



Pour la réalisation de 3 saisies de Chira portant sur une quantité globale de 18,9 tonnes





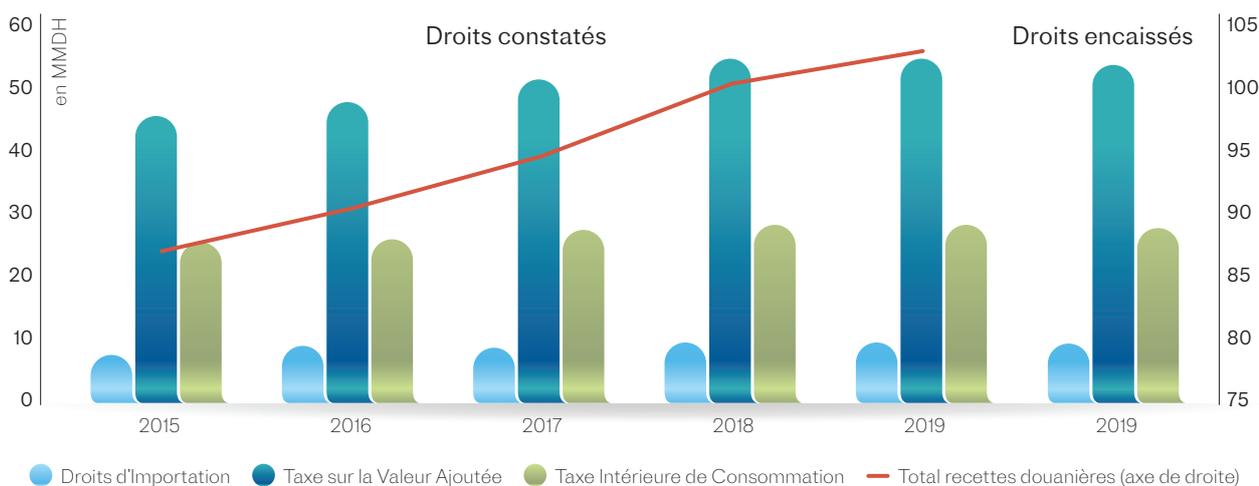
DOUANE EN CHIFFRES

LES RECETTES DOUANIÈRES

RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE DE 2015 À 2019

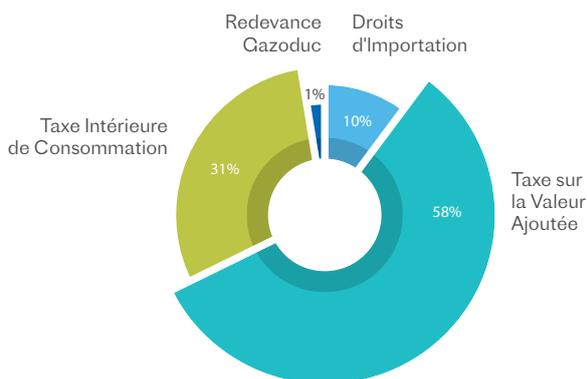
En 2019⁽¹⁾, les recettes douanières se sont élevées à 101,1 MMDH réalisant ainsi un record jamais réalisé par le passé. Cette performance est due principalement à une évolution remarquable des importations. Pour les recettes douanières budgétaires, elles ont enregistré une progression de 3,1% pour s'établir à 94,6 MMDH. Hormis la redevance gazoduc, tous les droits et taxes recouvrés par l'ADII ont enregistré une évolution positive.

Recettes douanières sur les cinq dernières années



Au cours de l'année 2019, la Taxe sur la Valeur Ajoutée a constitué 58% du montant global des recettes budgétaires, suivie de la Taxe Intérieure de Consommation avec une part de 31%, puis du droit d'importation (10%) et enfin de la redevance Gazoduc (1%).

Répartition des recettes budgétaires par rubrique : année 2019



(1) A partir du 1^{er} Janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects comptabilise ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés						Droits encaissés
	2015	2016	2017	2018	2019*	Var en %	2019**
Droits d'importation (DI)	7,7	9,1	8,6	9,5	9,6	1	9,4
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	25,4	26,1	27,4	28,3	29,9	6	29,4
▶ TIC sur les produits énergétiques	15,3	15,2	15,7	15,7	16,6	6	16,3
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	8,6	9,3	9,9	10,8	11,3	5	11,2
▶ TIC sur les autres produits	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	11	1,9
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	45,8	47,9	51,4	54,7	56,1	3	54,4
▶ TVA sur les produits énergétiques	7,9	7,1	8,5	9,9	9,8	-1	9,6
▶ TVA sur les autres produits	37,9	40,8	42,9	44,8	46,3	3	44,8
Redevance Gazoduc	1,8	1,0	1,0	1,5	1,0	-34	1,0
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	80,8	84,3	88,8	94,5	97,1	3	94,6
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,3	5,3	5,3	5,6	5,9	4	5,7
Recettes transférées à d'autres organismes	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	6	0,7
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	86,7	90,2	94,7	100,8	103,7	3	101,1

* Les recettes de l'année 2019 en droits constatés ont été calculées exclusivement pour les besoins de comparaison avec l'année 2018.

** A partir du 1^{er} Janvier 2019, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects comptabilise ses recettes en droits encaissés et ce, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances.

Droits d'importation

Les recettes au titre du droit d'importation ont affiché une progression de 1%, attribuée exclusivement aux réalisations du droit d'importation hors blé enregistrant une hausse de 4,8% ou +427,4 MDH. En Effet, les droits d'importation sur le blé au cours de l'année 2019 ont enregistré une baisse de 56,1% ou -353,6 MDH, compte tenu d'une suspension qui a couvert les 4 premiers mois de l'année 2019.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes de la TVA ont progressé de 3%, atteignant 56,1 MMDH contre 54,7 MMDH en 2018. Cette performance est expliquée par une quasi-stagnation des recettes de la TVA sur les produits énergétiques, contrebalancée par une évolution de la TVA sur les autres produits enregistrant une amélioration de 3,3% ou +1,5 MMDH.

Taxe Intérieure de Consommation

La TIC a enregistré une progression de 6% par rapport à l'année précédente attribuée principalement à la bonne performance de l'ensemble des rubriques de cette taxe :

- ▶ La TIC sur les produits énergétiques a généré une recette de 16,6 MMDH en progression de 6% par rapport à l'année 2018.
- ▶ La TIC sur les tabacs manufacturés a progressé de 5% ou +515,3 MDH par rapport à l'année précédente, suite à l'effet de la réforme de la fiscalité appliquée sur les tabacs.
- ▶ Les recettes au titre de la TIC sur les autres produits se sont établies à 1,9 MMDH au cours de l'année 2019, soit une hausse de 11% par rapport à 2018.

Redevance Gazoduc

Les recettes encaissées à ce titre se sont établies à 1 MMDH, en baisse de 34% par rapport à l'année 2018. Ce résultat est attribué à la baisse du volume du gaz transitant de 45,7%, atténué par l'évolution du prix du gaz de 6,4%.

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

En 2019, les recettes douanières budgétaires ont contribué à hauteur de 40% dans les recettes fiscales. Par ailleurs, le taux de pression fiscale sur les importations a enregistré une quasi-stabilité au cours de la période allant de 2015 à 2019.

Évolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats économiques

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés					Droits encaissés
	2015	2016	2017	2018**	2019*	2019*
Recettes budgétaires douanières	80,8	84,3	88,8	94,5	97,1	94,6
▶ En % des recettes fiscales	39%	40%	39%	40,2%	40,7%	40%
Recettes Douanières	86,7	90,2	94,7	100,8	103,7	101,1
▶ En % du PIB	8,8%	8,9%	8,8%	9,2%	9,0%	8,7%
Droits d'importation	7,7	9,1	8,6	9,5	9,6	9,4
Taux de pression fiscale en %	2,1%	2,2%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%

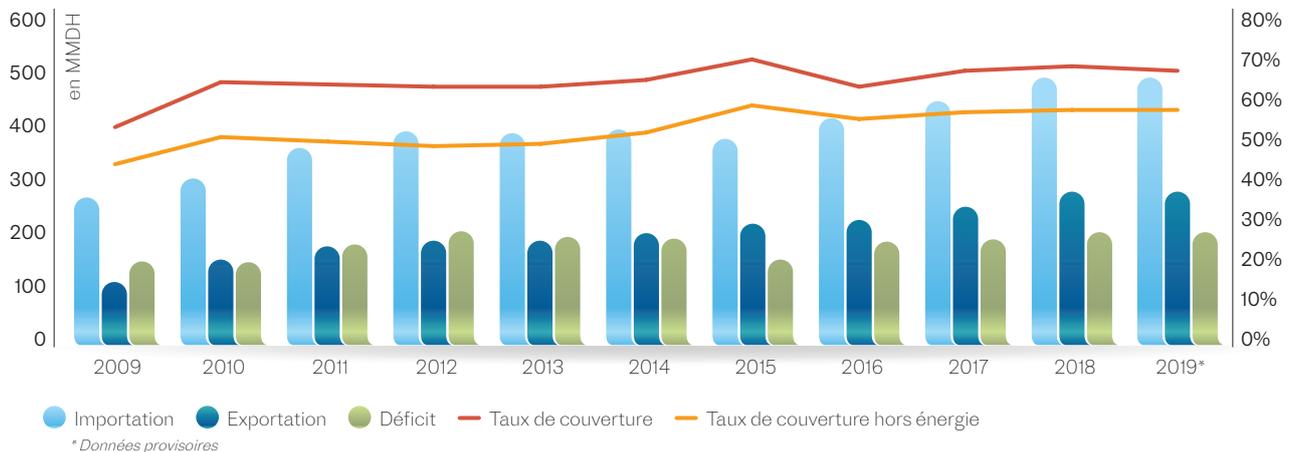
* Données provisoires

** Données actualisées

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les échanges extérieurs au titre de l'année 2019 ont été marqués par une progression des importations (+9,6 MMDH ou +2%), plus importante que celle des exportations (+6,6 MMDH ou +10,4%). Le déficit commercial a atteint ainsi 209 MMDH contre 206 MMDH en 2018, soit une augmentation de 3 MMDH ou +1,5%. Le taux de couverture demeure quasi-stable à 57,4% au lieu de 57,2% un an auparavant. Hors importation des produits énergétiques, ce taux aurait reculé de 1,2 point.

Evolution des échanges extérieurs (2009 à 2019)



BALANCE COMMERCIALE

Les importations ont atteint 491 MMDH et affichent une progression de 2%. Cette évolution est attribuable principalement à :

- ▶ La progression des importations des biens d'équipement de 5,5% ou +6,7 MMDH;
- ▶ L'augmentation des importations de produits finis de consommation de 4,3% ou +4,6 MMDH;
- ▶ La hausse des achats de demi-produits de 4,5% ou +4,5 MMDH; et
- ▶ L'accroissement des importations des produits alimentaires +4,4% ou +2 MMDH.

Le rythme d'accroissement des importations a nettement ralenti par rapport à 2018 où les importations avaient augmenté de 10% par rapport à 2017, et ce suite à :

- ▶ La baisse de la facture énergétique de 7,2% ou -5,9 MMDH; et
- ▶ Le recul des importations de produits bruts de 10% ou -2,5 MMDH.

Les exportations s'élèvent à 282 MMDH et enregistrent une hausse de 2,4%.

Il est à signaler que la croissance des exportations a été divisée par quatre, d'une année à l'autre, et affiche le niveau le plus bas de ces six dernières années.

Cette évolution est principalement expliquée par la baisse des exportations des phosphates et dérivés. En revanche, les secteurs automobile, agricole, agro-alimentaire et aéronautique affichent une bonne performance.

Déficit commercial sur les six dernières années

(en MMDH)	2014	2015	2016	2017	2018**	2019***
Importations CAF	391,3	372,2	410,6	438,1	481,4	491,0
Exportations FAB	200,8	218,0	225,7	248,8	275,4	282,0
Déficit commercial	190,5	154,2	184,9	189,2	206,0	209,0
▶ En % PIB	20,6%	15,7%	18,2%	17,6%	18,4%	18,2% *
TAUX DE COUVERTURE	51,3%	58,6%	55,0%	56,8%	57,2%	57,4%
TAUX DE COUVERTURE HORS ÉNERGIE	65,1%	70,3%	62,7%	66,9%	68,2%	67,0%

* Basé sur la prévision du PIB

** Données actualisées

*** Données provisoires

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

À l'import

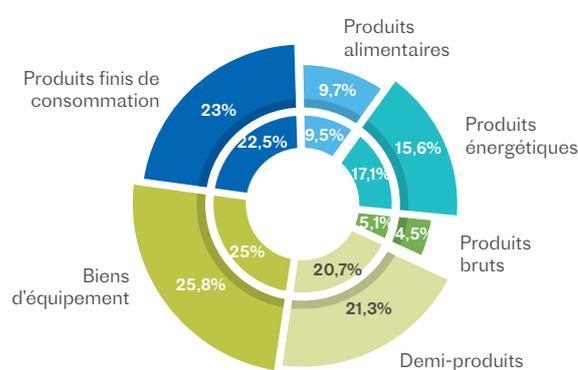
Les achats en biens d'équipement occupent le premier poste des importations avec une part de 26% du total des importations en 2019.

La part des approvisionnements en produits énergétiques a reculé de 1 point et représente 16% du total des importations, contre 17% en 2018.

La part des achats de produits alimentaires est restée stable en 2019 avec une part de 10% des importations globales.

Les acquisitions de demi-produits ont représenté 21,3% des importations, en légère hausse de 0,6 point par rapport à 2018.

Structure des importations par groupement d'utilisation : Année 2018-2019



Anneau interne : 2018 | Anneau externe : 2019

Importations par groupement d'utilisation et par principal produit (2018-2019)

(en MMDH)	2018	2019*	Écart	Var en %
BIENS D'ÉQUIPEMENT	120,2	126,9	6,6	5,5
▶ Avions et autres véhicules aériens ou spatiaux	4,8	8,0	3,2	66,4
▶ Machines et appareils divers	10,2	12,1	1,8	18,0
▶ Voitures utilitaires	5,3	6,7	1,4	26,9
BIENS DE CONSOMMATION	108,5	113,1	4,6	4,3
▶ Parties et pièces pour voitures de tourisme	17,6	19,0	1,4	8,0
▶ Ouvrages divers en matières plastiques	5,2	6,0	0,8	14,4
▶ Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	7,6	8,2	0,6	7,9
DEMI - PRODUITS	99,9	104,4	4,5	4,5
▶ Demi-produits en fer ou en aciers non alliés	2,5	4,1	1,6	63,0
▶ Fils, barres et profilés en fer ou en aciers non alliés	3,5	4,3	0,8	22,4
PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	82,3	76,4	-5,9	-7,2
▶ Gas-oils et fuel-oils	41,5	38,8	-2,8	-6,7
▶ Énergie électrique	2,3	0,1	-2,2	-93,5
PRODUITS ALIMENTAIRES	45,8	47,8	2,0	4,4
▶ Maïs	4,6	5,2	0,6	12,7
▶ Sucre brut ou raffiné	3,5	4,0	0,5	12,9
PRODUITS BRUTS	24,6	22,1	-2,5	-10,0
▶ Soufres bruts et non raffinés	8,0	7,0	-1,0	-12,6
▶ Minerais de cobalt	0,7	0,3	-0,4	-58,2
IMPORTATIONS GLOBALES	481,4	491,0	9,6	2,0

* Données provisoires

- ▶ La facture énergétique a affiché une baisse de 7,2% en raison essentiellement du recul des approvisionnements de gas-oils et fuel-oils (-6,7% ou -2,8 MMDH) et des cours moyens du pétrole à l'interna-

tional de 10% et de la diminution des importations de l'énergie électrique de 93,5% ou -2,1 MMDH.

- ▶ Les achats des produits alimentaires ont augmenté de 4,4% en raison principalement de la hausse

des importations de maïs (+13% ou +588 MDH), de sucre (+13% ou +452 MDH) et des tourteaux (+7% ou +330 MDH).

- ▶ Les importations de produits finis de consommation enregistrent une progression de 4,3% compte tenu de la hausse des acquisitions de parties et pièces pour voitures de tourisme (+8% ou 1,4 MMDH), des ouvrages divers en matières plastiques (+14% ou +752 MDH) et des tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles (+8% ou +600 MDH).
- ▶ Les achats en biens d'équipement ont progressé de 5,5% suite à la hausse importante des acquisitions d'avions de 66,4% ou +3,2 MMDH et des

achats de voitures utilitaires de 26,9% ou +1,4 MMDH.

- ▶ Les acquisitions de demi-produits ont augmenté de 4,5% ou 4,5 MMDH en raison essentiellement de la progression relative aux demi-produits en fer ou en aciers non alliés (+63% ou +1,6 MMDH) et aux fils, barres et profilés en fer ou en aciers non alliés (+22,4% ou +794 MDH).
- ▶ Les importations de produits bruts enregistrent une régression de 10% ou -2,5 MMDH due à des baisses affichées par les achats de soufre bruts et non raffinés (-12,6% ou -1 MMDH) et du minerai de cobalt (-58,2% ou -401 MDH).

À l'export

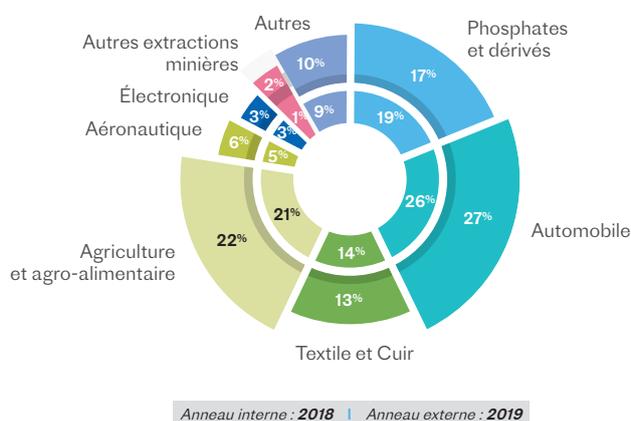
Le secteur automobile est en tête des exportations de l'année 2019, en contribuant à hauteur de 27,3%, suivi des livraisons agricoles et agro-alimentaire avec une part de 21,6% et des ventes de phosphates et dérivés avec une part de 17,4%.

Le secteur automobile affiche une hausse de 6,6% ou 4,8 MMDH tiré par la progression du segment du câblage (+8,9% ou +2,6 MMDH) malgré la légère baisse du segment de la construction (-1,3% ou -443 MDH).

- ▶ Les ventes de phosphates et dérivés ont atteint 48,9 MMDH en 2019 contre 52 MMDH un an auparavant, soit une baisse de 5,9%. Cette évolution négative provient principalement de la diminution des exportations d'engrais naturels et chimiques (-1,8 MMDH) et du phosphate brut (-987 MDH).
- ▶ Le secteur de l'agriculture et l'agro-alimentaire enregistre une hausse de 4,1% ou +2,4 MMDH et représente 22% des exportations marocaines.
- ▶ Les exportations du secteur textile et cuir ont reculé de 2,3% et sont constituées essentiellement de vêtements confectionnés et d'articles de bonneterie qui ont baissé respectivement de 2,1% ou -500 MDH et de 2,4% ou -189 MDH.

- ▶ Le secteur aéronautique continue de progresser en 2019, enregistrant une évolution de 7,3% ou +1 MMDH.

Structure des exportations par secteur d'activité : années 2018-2019



Exportations par secteur d'activité** (2018-2019)

SECTEUR (en MMDH)	2018	2019*	Écart	Var en %	Part en % 2018	Part en % 2019
Automobile	72,4	77,1	4,8	6,6	26,3	27,3
▶ Construction	34,3	33,8	-0,4	-1,3	12,4	12,0
▶ Câblage	29,4	32,0	2,6	8,9	10,7	11,3
▶ Intérieur véhicules et sièges	4,2	4,8	0,6	14,2	1,5	1,7
Agriculture et agro-alimentaire	58,4	60,8	2,4	4,1	21,2	21,6
▶ Industrie alimentaire	23,9	26,0	2,2	9,1	8,7	9,2
▶ Agriculture, sylviculture, chasse	32,4	32,4	0,0	0,1	11,7	11,5
Phosphates et dérivés	52,0	48,9	-3,0	-5,9	18,9	17,4
Textile et cuir	37,9	37,0	-0,9	-2,3	13,8	13,1
▶ Vêtements confectionnés	23,8	23,3	-0,5	-2,1	8,6	8,3
▶ Articles de bonneterie	7,8	7,6	-0,2	-2,4	2,8	2,7
▶ Chaussures	3,1	2,9	-0,2	-7,1	1,1	1,0
Aéronautique	14,7	15,8	1,1	7,3	5,4	5,6
Électronique	8,9	8,7	-0,3	-3,1	3,2	3,1
▶ Composants électroniques	4,6	4,6	-0,03	-0,7	1,7	1,6
▶ Electronique de spécialité	4,3	4,1	-0,2	-5,7	1,6	1,4
Industrie pharmaceutique	1,3	1,3	0,0	1,5	0,5	0,5
Autres extractions minières	4,5	4,2	-0,3	-7,3	1,6	1,5
Autres	25,3	28,1	2,9	11,3	9,2	10,0
TOTAL GÉNÉRAL	275,4	282,0	6,6	2,4	100,0	100,0

* Données provisoires

** A partir du 1er Janvier 2019, les données des exportations sont établies selon la nouvelle approche de structuration des secteurs en Ecosystème conformément au plan d'accélération industrielle. Les calculs sont ainsi réalisés sur la base de listes d'opérateurs fournies et mises à jour par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Verte et Numérique. Les données 2018 ont été en conséquence révisées selon cette approche.

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Les importations simples affichent une stagnation et représentent en 2019, 66% du total des importations contre 67% en 2018.

Les importations en Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) enregistrent une légère

diminution de 1% et contribuent à hauteur de 25% au total des importations en 2019. Cette évolution est due au recul des importations en ATPA du soufre brut (-13% ou -1 MMDH), de l'ammoniac (-9% ou -377 MDH) et du minerai de cobalt (-58% ou -401 MDH).

Importations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2018*	2019**	Var en %	Part 2018	Part 2019
Import simple	321 495	322 646	0,4%	67%	66%
Import en ATPA	121 510	120 779	-1%	25%	25%
▶ Avec paiement	92 184	92 402	0%	19%	19%
▶ Sans paiement	29 326	28 377	-3%	6%	6%
Import autres régimes	38 437	47 590	24%	8%	10%
TOTAL IMPORT	481 442	491 015	2%	100%	100%

* Données actualisées

** Données provisoires

Les exportations en suite d'ATPA ont légèrement reculé (-1%) par rapport à 2018, avec une part de 70% du total des exportations. Cette évolution est le résultat de la baisse des exportations en suite d'ATPA des voitures de tourisme (-10% ou -3 MMDH), des engrais naturels et chimiques (-6% ou -2,2 MMDH) et des vêtements confectionnés (-4% ou -827 MDH), freinée toutefois par

la hausse des exportations en suite d'ATPA des fraises et framboises (+245% ou +1,1 MMDH) et des fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (+5% ou +1,5 MMDH).

Les exportations simples représentent 12% du total des exportations en 2019 et affichent une hausse de 7% par rapport à 2018.

Exportations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2018*	2019**	Var en %	Part 2018	Part 2019
Export en suite d'ATPA	199 138	196 890	-1%	72%	70%
▶ Avec paiement	154 094	152 991	-1%	56%	54%
▶ Sans paiement	45 044	43 899	-3%	16%	16%
Export simple	32 078	34 198	7%	12%	12%
Export autres régimes	44 225	50 931	15%	16%	18%
TOTAL EXPORT	275 441	282 020	2%	100%	100%

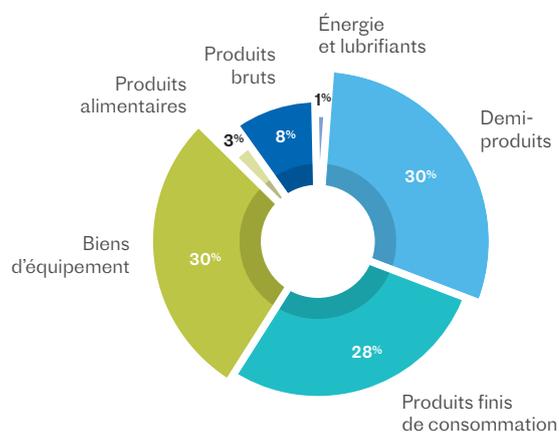
* Données actualisées

** Données provisoires

ZOOM SUR LES ADMISSIONS TEMPORAIRES POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF (ATPA)

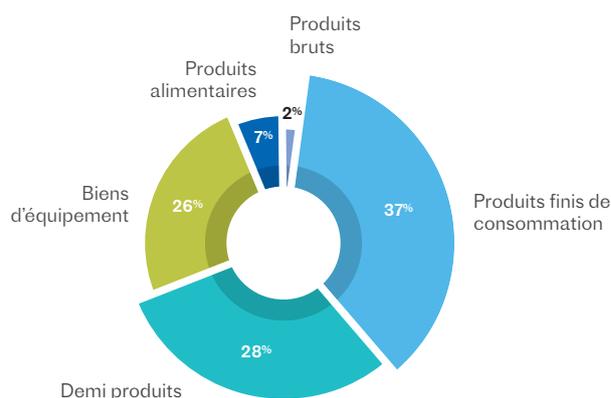
En 2019, les parties et pièces pour voitures de tourisme est le 1^{er} produit importé en ATPA avec une part de 10%, soit 11,5 MMDH du total, suivi des fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (7%, soit 8 MMDH) et des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (6 % soit 7,2 MMDH).

Répartition des importations en ATPA par groupement d'utilisation en 2019



À l'export, le produit « fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité » est le 1^{er} produit exporté en suite d'ATPA en 2019, avec une part de 16% du total, soit 31,5 MMDH. Il est suivi des engrais naturels et chimiques (-6%, soit 27,9 MMDH) et des voitures de tourisme (-11%, soit 25,5 MMDH).

Répartition des exportations en suite d'ATPA par groupement d'utilisation en 2019



ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR DIRECTION RÉGIONALE

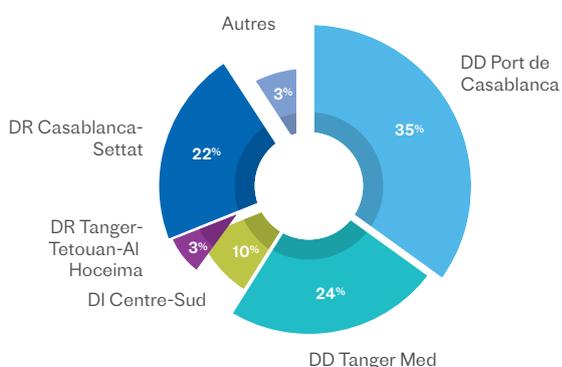
En 2019, la Direction des Douanes du Port de Casablanca reste la première porte d'entrée des marchandises alors que la Direction des Douanes du Port de Tanger Med demeure le premier point de sortie.

La structure des importations par direction régionale laisse apparaître une prédominance de trois directions régionales à savoir, la Direction des Douanes du Port de Casablanca, la Direction Régionale de Casablanca-Settat et la Direction des Douanes du Port de Tanger Med qui s'accaparent 81% du total des importations.

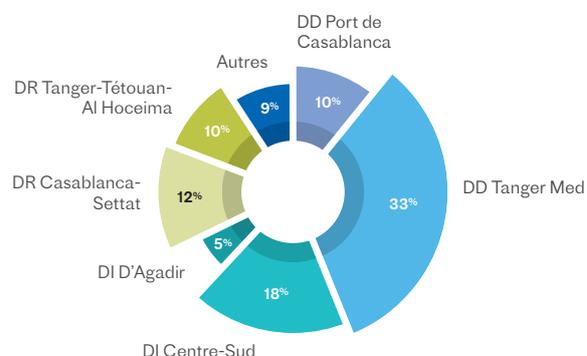
Une évolution des importations a été constatée à la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (+12% ou + 1,7 MMDH), à la Direction des Douanes du Port de Casablanca (+2% ou + 2,9 MMDH) et à la Direction Interrégionale du Centre-Sud (+3% ou +1,2 MMDH).

Concernant les exportations, la Direction Interrégionale du Centre-Sud occupe la 2^{ème} position, suivie par la Direction Régionale de Casablanca-Settat en 3^{ème} position.

Importations par direction régionale en 2019



Exportations par direction régionale en 2019



ZOOM SUR LA ZONE FRANCHE D'EXPORTATION INDUSTRIELLE DE TANGER-MED : RENAULT MELLOUSSA

La production de l'industrie automobile de Renault Melloussa a légèrement baissé en 2019 (-4%) passant de 300 mille voitures exportées en 2018 à 287 mille unités en 2019. Le chiffre d'affaires à l'export est passé de 28 MMDH en 2018 à 26 MMDH en 2019, soit une régression de 8%.

Production de voitures de tourisme

		2015	2016	2017	2018	2019*	Var 19/18
EXPORTATION	NOMBRE DE VÉHICULES	227 180	266 344	283 527	300 541	287 204	-4%
	Valeurs en MDH	21 125	24 800	26 475	28 640	26 286	-8%
MISE À LA CONSOMMATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	NOMBRE DE VÉHICULES	11 879	15 898	16 580	14 723	14 152	-4%
	Valeurs en MDH	1 099	1 451	1 478	1 289	1 280	-1%

* Données provisoires

LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (DUM) ENREGISTRÉES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

En 2019, le nombre total de DUM a augmenté de 5% par rapport à 2018. Avec une contribution de 72,4%, les DUMs à l'import ont affiché une progression de 5%, boostée essentiellement par les importations simples.

A l'export, un accroissement de 5% a été également enregistré par rapport à 2018.

Les régimes des zones franches affichent une progression aussi bien à l'import qu'à l'export.

Nombre de déclarations⁽¹⁾ par famille de régimes douaniers sur les cinq dernières années

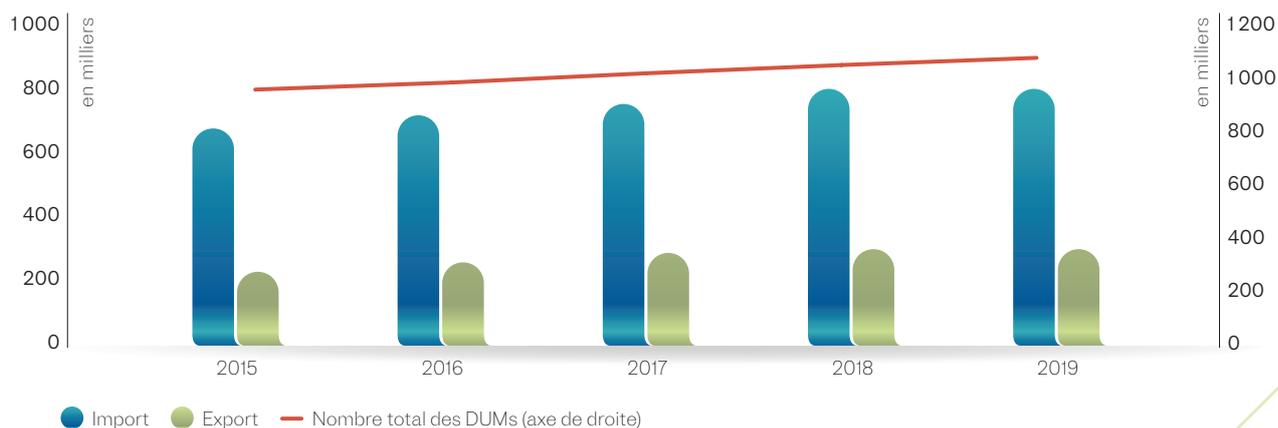
	2015	2016	2017	2018**	2019*	Var 19/18
NOMBRE DE DUM À L'IMPORT	660 173	695 848	729 346	776 262	812 797	5%
▶ Importation simple	420 125	444 138	460 668	484 606	505 156	4%
▶ Importations sous RED	127 273	131 295	135 666	145 511	145 385	0%
▶ Régimes de transit	39 553	39 039	42 089	46 190	49 764	8%
▶ Cessions et transferts sous RED	31 130	33 144	33 268	34 346	36 208	5%
▶ Régimes des zones franches	27 751	30 695	37 841	44 147	52 504	19%
▶ Régimes de réimportation	5 780	7 022	8 559	10 142	11 638	15%
▶ Mises à la consommation en suite de RED	3 208	3 584	3 678	3 806	4 047	6%
NOMBRE DE DUM À L'EXPORT	229 328	247 472	275 406	293 489	308 409	5%
▶ Exportations en suite de RED	117 879	124 026	128 298	130 715	133 694	2%
▶ Exportations simples	64 933	69 378	77 109	82 242	80 911	-2%
▶ Régimes des zones franches	42 562	50 241	65 802	76 014	89 532	18%
▶ Régimes de transit	2 502	2 454	2 637	2 900	2 655	-8%
NOMBRE DE DUM DES RÉGIMES INTERNES	4 342	2 477	2 337	2 109	1 992	-6%
▶ Régimes des marchandises produites localement et soumises à la TIC	4 083	2 054	1 938	1 755	1 746	-1%
▶ Transport maritime intérieur	259	423	399	354	246	-31%
NOMBRE TOTAL DE DUM	893 843	945 797	1 007 089	1 071 860	1 123 198	5%

* Données provisoires

** Données actualisées

(1) Données rectifiées : Comprend toutes les DUMs enregistrées dans le système BADR pour l'ensemble des régimes douaniers (import, export et interne). Toutes les déclarations provisionnelles sont comptabilisées, qu'elles soient régularisées ou non.

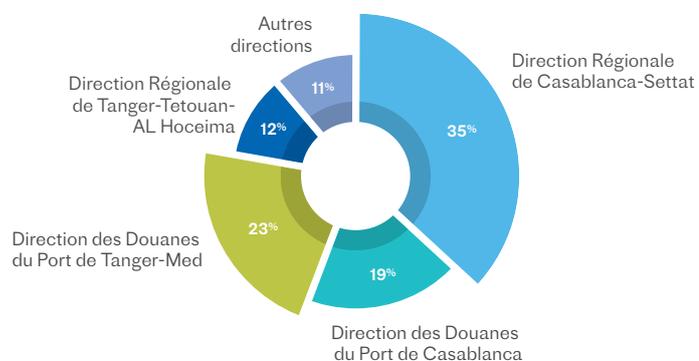
Évolution du nombre de DUMs à l'import et à l'export (de 2015 à 2019)



RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En 2019, 35% des DUMs ont été souscrites au niveau de la Direction Régionale de Casablanca-Settat, suivie des Directions des Douanes du Port de Tanger Med (23%) et du Port de Casablanca (19%).

Répartition du nombre de DUMs
par direction régionale en 2019



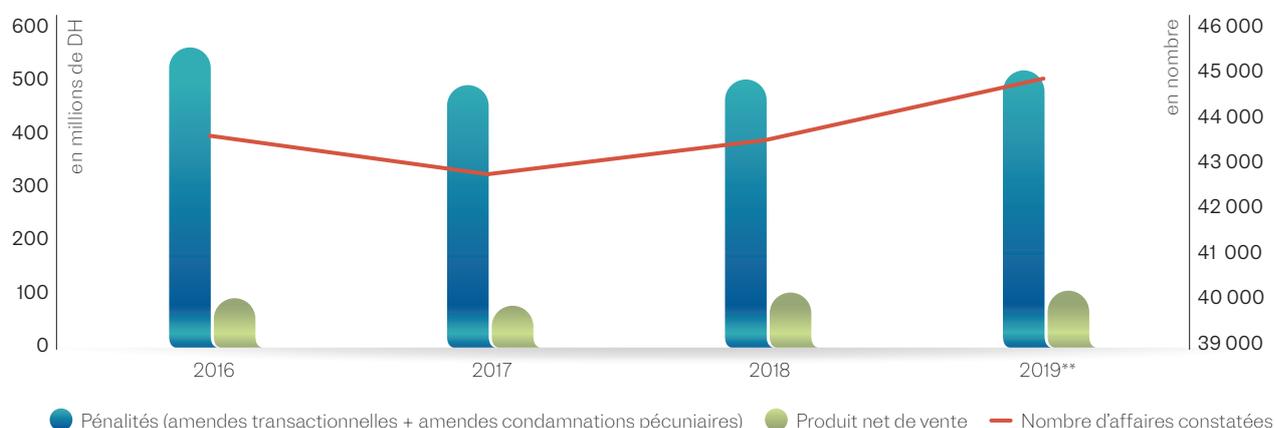
LE CONTENTIEUX

ÉVOLUTION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE 2016 À 2019

Le nombre d'affaires contentieuses constatées par l'ADII a affiché une progression de 5% couplée à une hausse de 3% des pénalités.

Le produit net des ventes réalisé en 2019 (138,10 MDH) a progressé de 30% par rapport à l'année 2018.

Évolution des affaires contentieuses (de 2016 à 2019)



	2016	2017	2018*	2019**	Var en %
NOMBRE D'AFFAIRES CONSTATÉES DONT :					
► Affaires véhicules	9 312	6 685	7 942	10 628	34%
PART DES AFFAIRES RÉGLÉES PAR TRANSACTION	81%	82%	80%	69%	
	(en MDH)				
► Pénalités (amendes transactionnelles + amendes condamnations pécuniaires)	553,70	480,20	489,30	503,50	3%
PRODUIT NET DE VENTE	92,30	75,50	106,40	138,10	30%

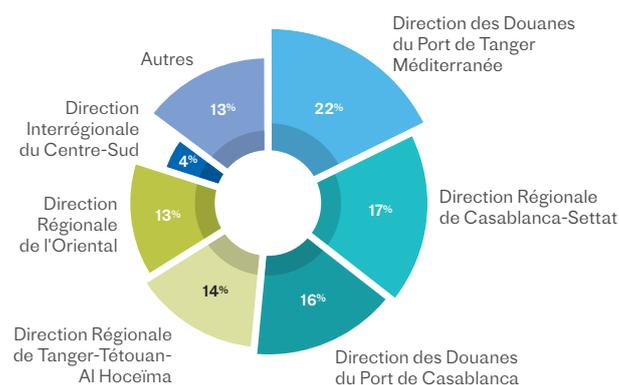
* Données actualisées

** Données provisoires

AFFAIRES CONTENTIEUSES PAR DIRECTION RÉGIONALE : ANNÉE 2019

Les affaires contentieuses enregistrées au Port de Tanger Méditerranée et à la Direction Régionale de Casablanca-Settat représentent 39% du total des affaires constatées en 2019.

Répartition des affaires constatées par direction régionale en 2019



GESTION DES REQUÊTES

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

En 2019, le nombre d'appels téléphoniques enregistrés s'est établi à 11 856 appels reçus sur le Numéro économique et la Hotline MRE. Le nombre total des requêtes électroniques reçues a été de l'ordre de 4 868 requêtes, contre 3 600 un an auparavant, soit une augmentation de 35%.

Dans le détail, le nombre de demandes d'information s'est établi à 3 403, représentant 70% de l'ensemble des requêtes, en hausse de 46% par rapport à 2018. Quant aux réclamations, elles ont atteint 1 465 (soit 30%), en baisse de 1% par rapport à 2018.

L'ensemble des requêtes reçues a été traité dans un délai moyen de 1,9 jour contre 2 en 2018 et 6,4 en 2017.

11 856



appels téléphoniques
reçus sur le Numéro
économique et la
Hotline MRE

3 403



demandes
d'information reçues

1 465



réclamations
reçues

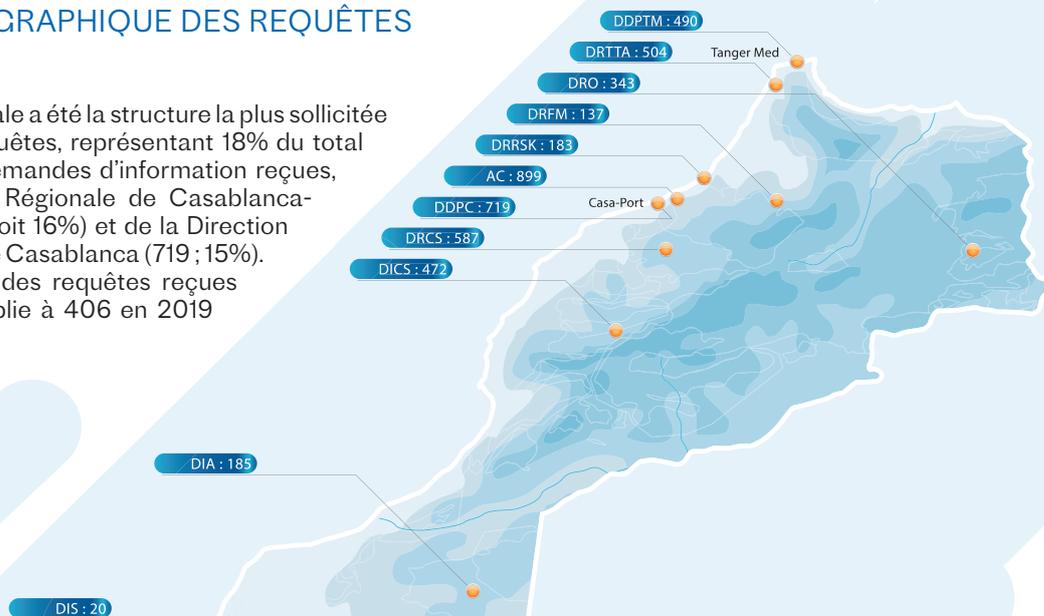
1,9 JOURS



de délai moyen de
traitement des requêtes

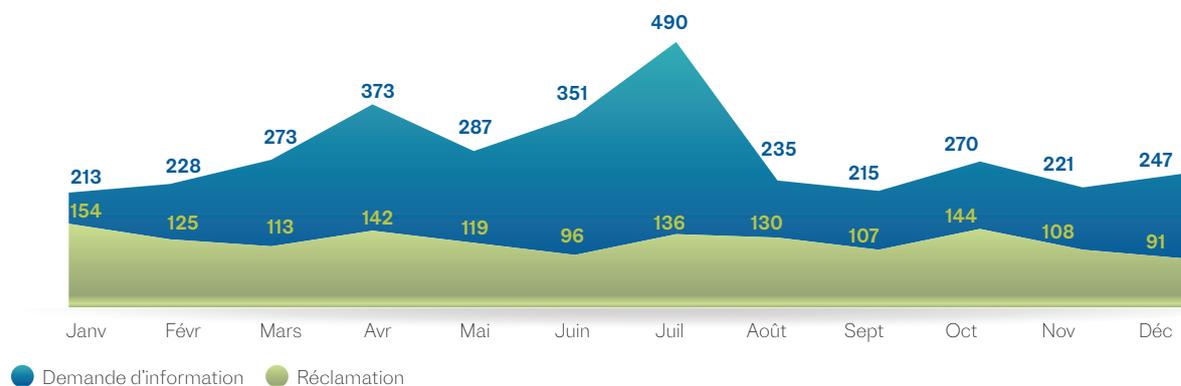
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUÊTES REÇUES EN 2019

L'Administration Centrale a été la structure la plus sollicitée en 2019 avec 899 requêtes, représentant 18% du total des réclamations et demandes d'information reçues, suivie de la Direction Régionale de Casablanca-Settat (801 requêtes, soit 16%) et de la Direction des Douanes du Port de Casablanca (719 ; 15%). La moyenne annuelle des requêtes reçues par structure s'est établie à 406 en 2019 contre 300 en 2018.

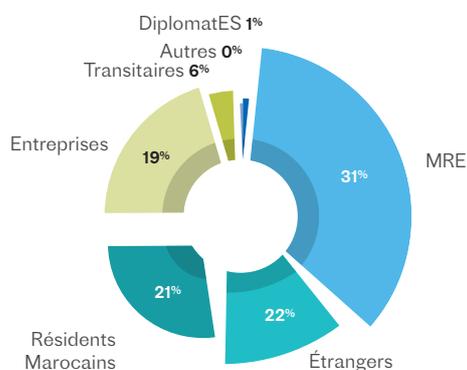


RÉPARTITION MENSUELLE DES REQUÊTES ELECTRONIQUES REÇUES EN 2019

Comme chaque année, les pics du nombre de requêtes reçues en 2019 ont été observés durant la période estivale, marquée par la campagne Marhaba d'accueil des MRE et l'afflux des touristes étrangers.

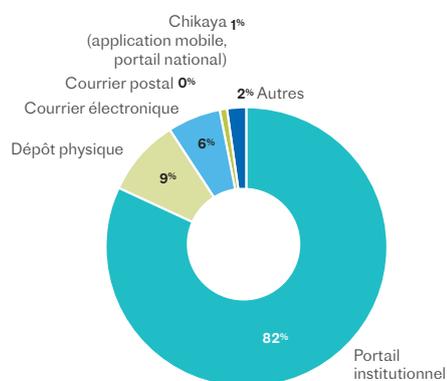


Répartition des requêtes reçues par profil de requérant en 2019



Les MRE sont la population ayant le plus sollicité l'Administration (31%), suivie des étrangers (22%) et des résidents marocains (21%).

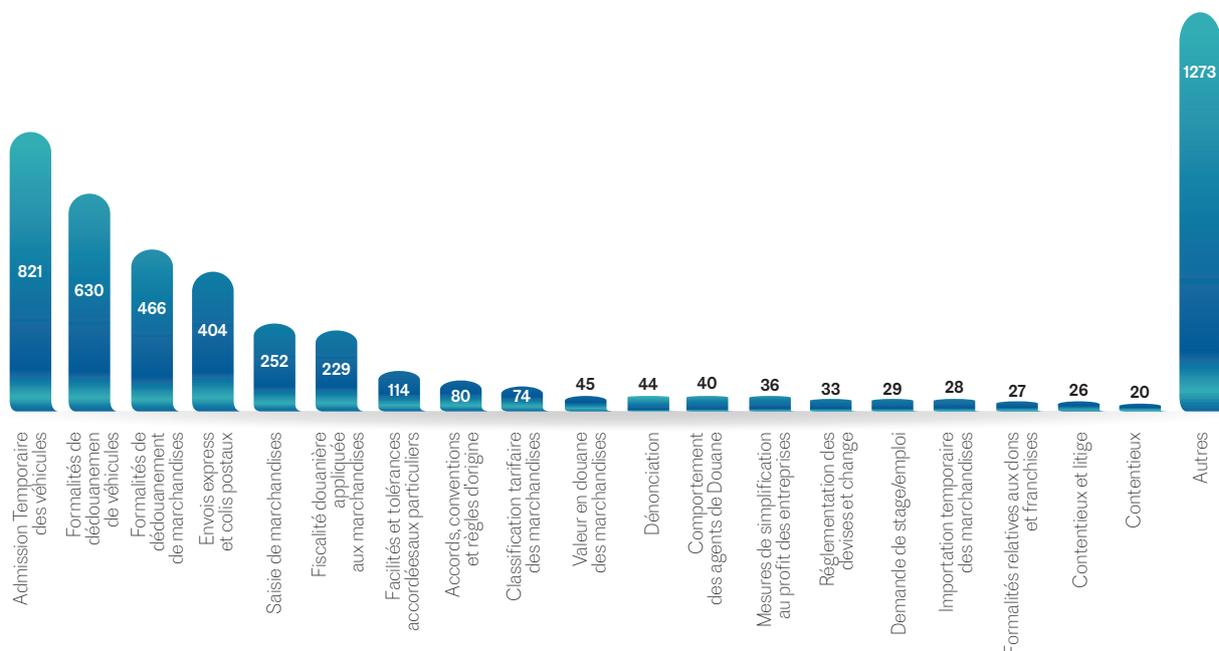
Répartition des requêtes reçues par source en 2019



En 2019, le portail institutionnel de la Douane a été le moyen le plus utilisé par les requérants (82%), suivi du dépôt physique du courrier (9%) et du courrier électronique (6%).

RÉPARTITION DES REQUÊTES ELECTRONIQUES REÇUES PAR THÈME EN 2019

Les thématiques les plus récurrentes concernent « l'admission temporaire des véhicules » qui représente près de 17% des requêtes reçues, suivie des « formalités de dédouanement des véhicules » (13%) et des « Formalités de dédouanement des marchandises » (10%).



LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

DU 5 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2019

Plus de 2,9 Millions de Marocains Résident à l'Étranger (MRE) ont regagné le Maroc lors de la campagne Marhaba 2019, En hausse de 4% par rapport à 2018. Le port de Tanger Med est la principale porte d'entrée pour les MRE, suivi de l'aéroport Mohammed V et de Bab Sebta en 3^{ème} position.

FLUX DES MRE SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

Le nombre d'entrées de MRE est passé de 2,4 millions en 2014 à 2,9 millions en 2019, soit une hausse annuelle moyenne de 5%.

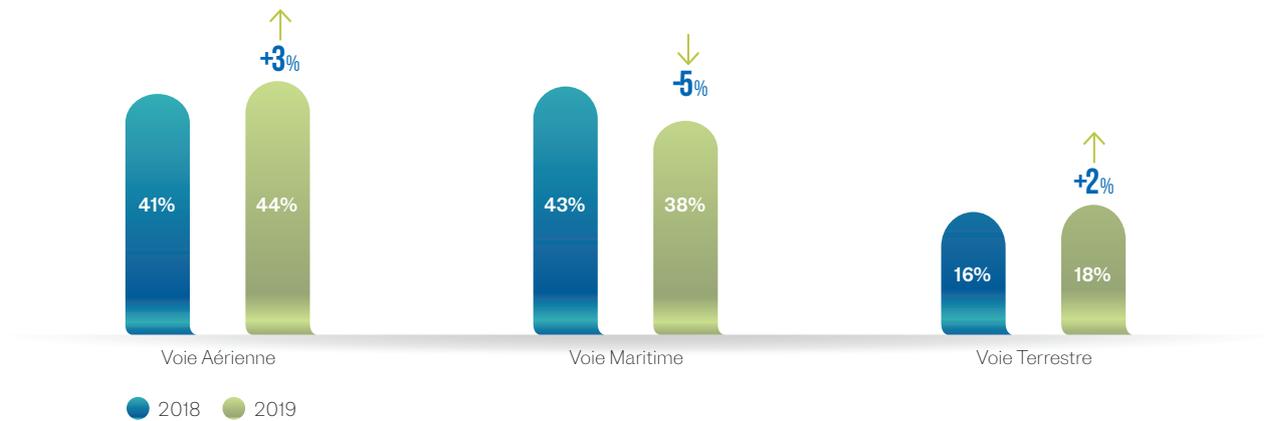
Mouvement des MRE entre 2014 et 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var 19/18
Entrées	2 366 702	2 526 770	2 637 321	2 784 961	2 857 348	2 960 124	4%
Sorties	2 084 221	2 270 686	2 285 319	2 471 131	2 658 795	2 873 966	8%
TOTAL	4 450 923	4 797 456	4 922 640	5 256 092	5 516 143	5 834 090	6%

LES POINTS DE PASSAGE

Lors de la campagne Marhaba 2019, 44% des MRE ont opté pour la voie aérienne pour rejoindre le territoire national et 38% ont choisi la voie maritime. Toutefois, les entrées par voies terrestre et aérienne ont gagné 5 points par rapport à la campagne 2018, aux dépens de la voie maritime qui a enregistré un recul de 5 points.

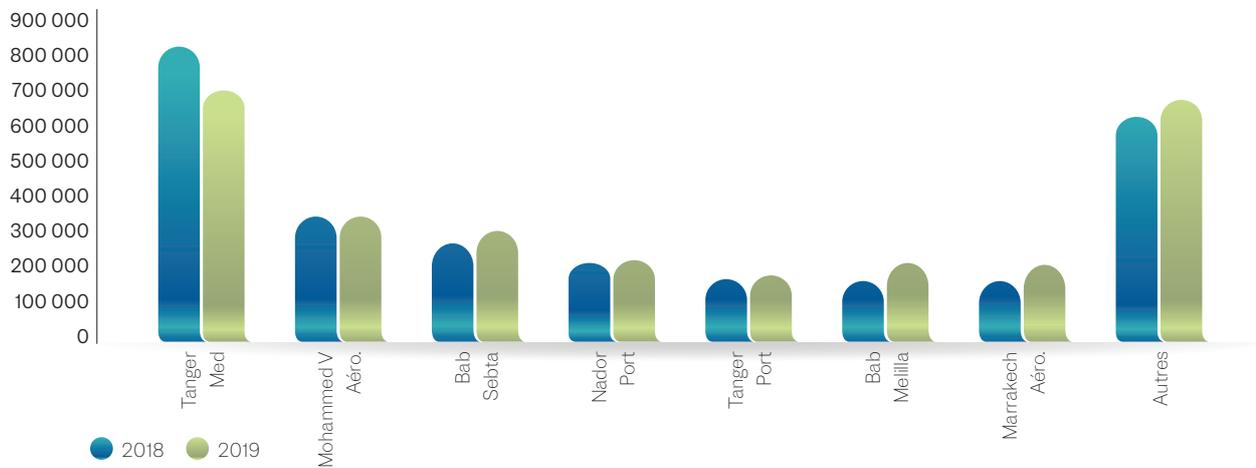
Entrées et sorties des MRE par type de voies empruntées entre 2018 et 2019



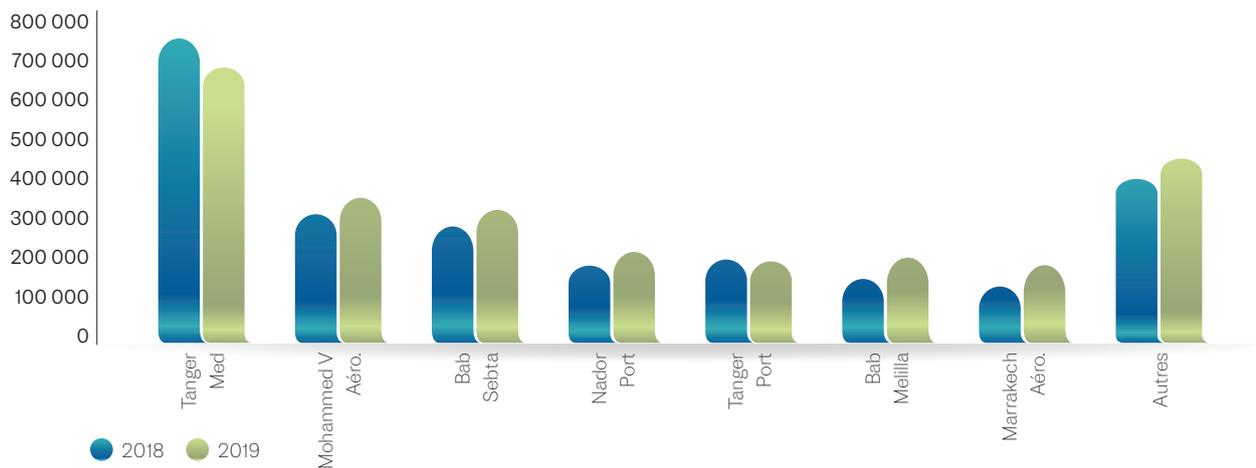
Les entrées par Tanger Med représentent 23% du total des entrées en 2019. L'aéroport Mohammed V est le principal aéroport d'entrée des MRE avec une part de 12%. L'examen des entrées par bureau, entre 2018 et 2019, laisse apparaître :

- +181% Hausse des entrées au port d'Al Hoceima.
- +61% Hausse des entrées à Bab Melilla et Bab Sebta.
- 28% Baisse des entrées au port de Nador.

Mouvement des MRE à l'entrée au cours de la campagne 2018/2019

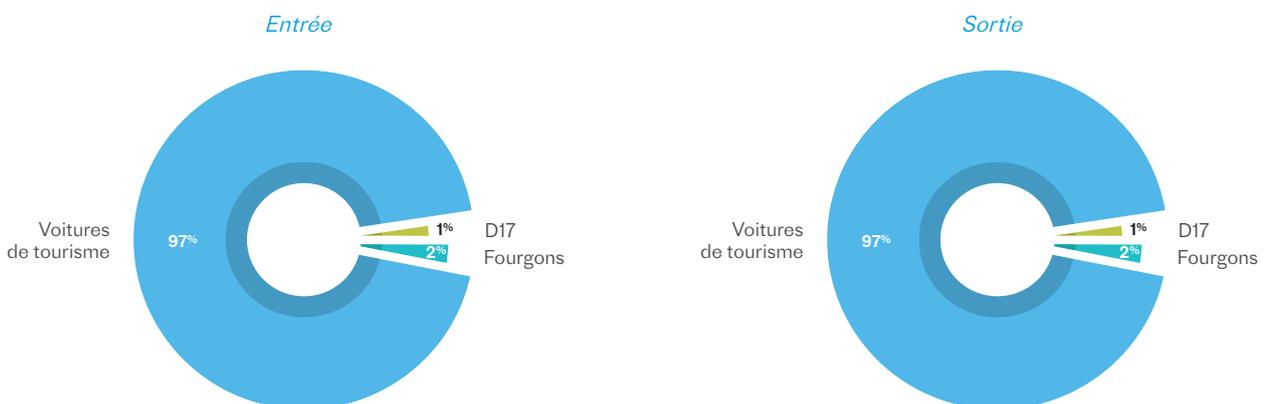


Mouvement des MRE à la sortie au cours de la campagne 2018/2019

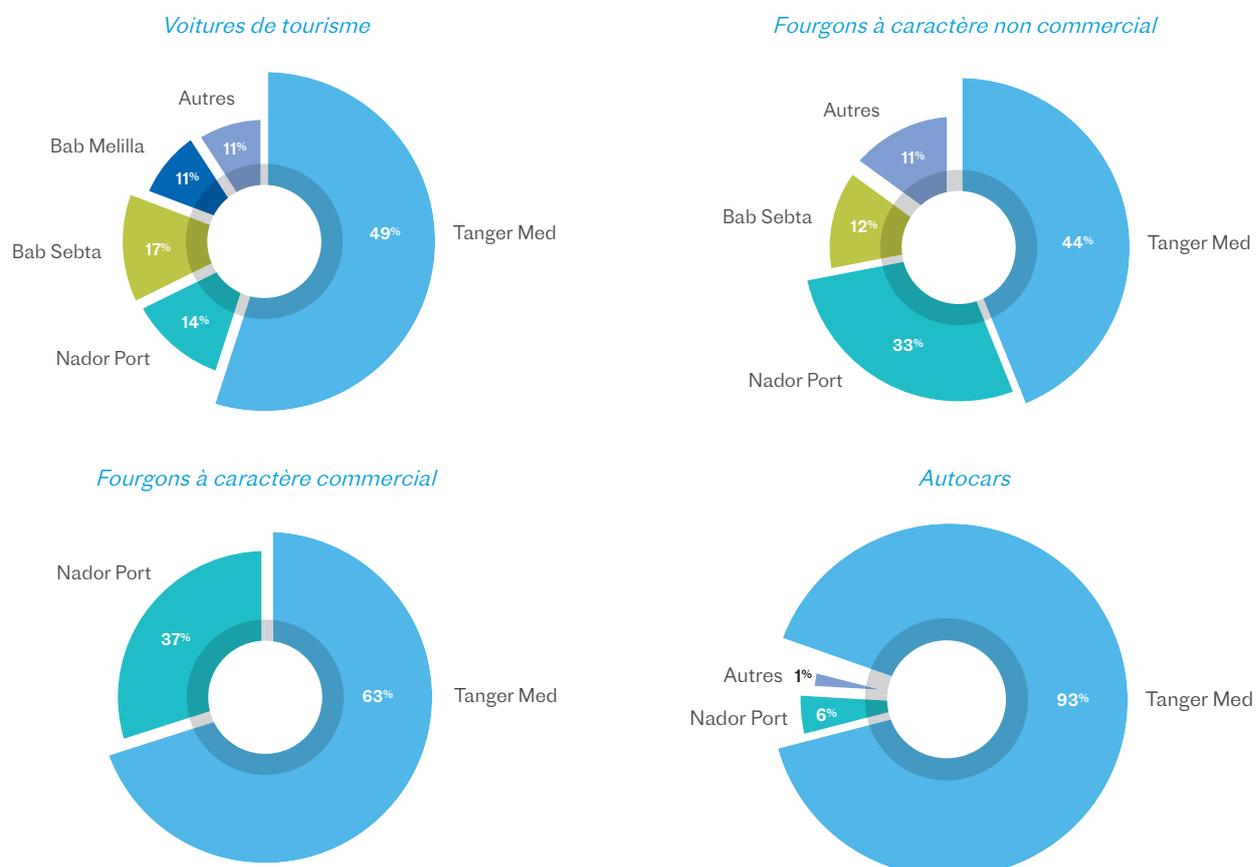


TYPES DE VÉHICULES EMPRUNTÉS PAR LES MRE

La voiture de tourisme est le véhicule le plus utilisé par les MRE avec une part de 97% à l'entrée.



RÉPARTITION DES VÉHICULES EMPRUNTÉS PAR LES MRE PAR POINT D'ENTRÉE EN 2019



LES DÉCLARATIONS ÉTABLIES PAR LES MRE

Les déclarations établies par les MRE lors de la campagne 2019 sont à 76% des T6 Bis.

En termes de droits et taxes, les DUMs ont généré plus de 43 MDH, soit 58% du total des droits et taxes récoltés lors de la campagne Marhaba 2019.

Le nombre de déclarations effectuées par les MRE a connu une régression de 27% par rapport à la campagne de l'année précédente, soit 15 779 contre 21 637 en 2018.

Répartition des déclarations établies par les MRE

TYPE DE DÉCLARATIONS	NOMBRE			DROITS ET TAXES (EN MDH)		
	2018	2019	Var en %	2018	2019	Var en %
DUM	2 209	3 332	51%	38 569	43 097	12
DO	325	471	45%	2 401	2 324	-3
T6 Bis	19 103	11 976	-37%	25 696	28 369	10
TOTAL	21 637	15 779	-27%	66 667	73 790	11
D17	2 231	3 250	46%	27 450	21 537	-22

DUM : La Déclaration Unique de Marchandises, ou Déclaration en détail, est un formulaire par lequel le déclarant communique les informations requises pour procéder au dédouanement des marchandises au titre d'un régime douanier donné.

DO : La Déclaration Occasionnelle est une déclaration d'importation de marchandises établie par un voyageur.

T6 Bis : Quittance de paiement des droits et taxes des marchandises sans caractère commercial importées par les voyageurs.

D17 : Déclaration d'admission temporaire pour véhicule à usage commercial utilisé en trafic routier international.

LA MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE DE VOITURE

En 2019, le nombre de voitures de tourisme mises à la consommation a baissé de 6% par rapport à 2018, soit 9 051 voitures de moins. 90% de ces voitures sont neuves et affichent une valeur globale en baisse de 4% générant ainsi des droits et taxes en légère baisse de 1%.

Avec une part de 10%, les voitures de tourisme d'occasion dédouanées ont vu leur nombre augmenter de

16% par rapport à 2018 (+41%) notamment pour les voitures ayant un âge entre une année et 3 ans.

Le montant des droits et taxes perçus au titre du dédouanement des voitures d'occasion a diminué de 5%, découlant de la hausse de 40% du nombre de voitures ayant bénéficié de l'abattement réservé aux retraités MRE, couplé à la baisse de 28% du nombre de voitures ayant été dédouanées sans bénéficier de cet avantage.

Mise à la consommation de voitures de tourisme

	2018	2019*	Écart	Varen%
VOITURES NEUVES IMPORTÉES À L'ÉTAT MONTÉ (C.B.U)				
▶ Nombre d'unités	139 473	128 401	-11 072	-8%
▶ Valeur en MDH	21 773	20 927	-846	-4%
▶ Montant des droits et taxes perçus** (MDH)	4 989	4 918	-71	-1%
VOITURES D'OCCASION				
▶ Nombre total d'unités dédouanées, dont	12 640	14 661	2 021	16%
▶ Age < 1 an	201	195	-6	-3%
▶ 1 an ≤ Age < 3 ans	871	1 229	358	41%
▶ Age ≥ 3 ans	11 568	13 237	1 669	14%
▶ Montant des droits et taxes perçus (MDH), dont	536,5	508,8	-28	-5%
▶ Bénéficiaire est un retraité MRE*** (MDH)	154	238	84	55%
ENSEMBLE DES VOITURES DE TOURISME				
▶ Nombre d'unités	152 113	143 062	-9 051	-6%
▶ Montant des droits et taxes perçus en MDH	5 526	5 427	-99	-2%

* Données provisoires

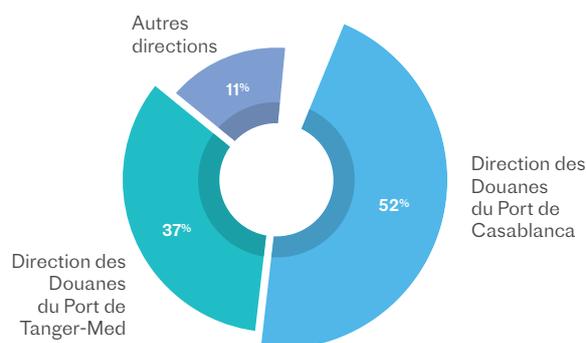
** Droits et taxes estimés

*** Le taux d'abattement pour les retraités MRE est de 90% en 2016 et 85% en 2015

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR DIRECTION RÉGIONALE

La Direction des Douanes du Port de Casablanca détient 52% du nombre total de voitures de tourisme dédouanées en 2019, suivie de la Direction des Douanes du Port de Tanger-Med avec une part de 37%.

Répartition du nombre de voitures de tourisme dédouanées par direction régionale en 2019





DOUANE CONNECTÉE

SUIVEZ-NOUS SUR



[/ma.gov.douane](https://www.facebook.com/ma.gov.douane)



[/DouaneMaroc](https://twitter.com/DouaneMaroc)



[/DouaneDuMaroc](https://www.youtube.com/DouaneDuMaroc)

www.douane.gov.ma